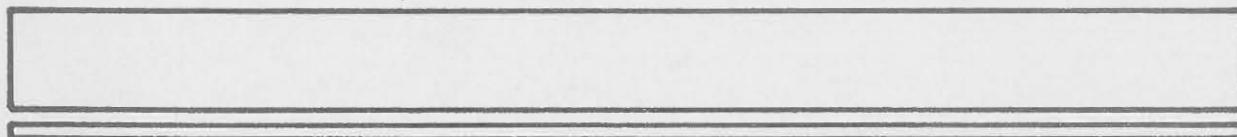


COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (CEA)



INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DES NATIONS UNIES POUR LA
PROMOTION DE LA FEMME (INSTRAW)



CONTRIBUTION A L'ETUDE DU BESOIN ACTUEL DE
RENFORCEMENT DES MECANISMES NATIONAUX
VISANT A INTEGRER LES FEMMES AUX
PROJETS DE DEVELOPPEMENT

1989 R
ECO-AFR

CONTRIBUTION A L'ETUDE DU BESOIN ACTUEL
DE RENFORCEMENT DES MECANISMES NATIONAUX VISANT A INTEGRER LES FEMMES
AUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT

Etude conduite par la Commission économique pour l'Afrique (CEA)
et financée par l'Institut international de recherche et de formation
des Nations Unies pour la promotion de la femme (INSTRAW)
mars 1987

PREFACE

Cette étude qui s'inscrit dans le cadre du besoin actuel de renforcer les mécanismes nationaux visant à intégrer les femmes aux projets de développement se penche sur les caractéristiques des mécanismes nationaux en Afrique, les changements intervenus dans la structure de ces derniers depuis 1975 et fait des recommandations concrètes en ce qui concerne la place qu'ils doivent occuper au sein des structures gouvernementales et les stratégies qu'ils doivent implanter en matière de formation, d'information et de coopération avec les différents services techniques gouvernementaux.

Après avoir souligné la prépondérance du facteur politique au sein des mécanismes nationaux, l'étude se concentre sur le cas de deux pays en particulier, l'Ethiopie et le Zimbabwe. Elle analyse ainsi le fonctionnement du mécanisme national éthiopien, l'Association révolutionnaire des femmes d'Ethiopie (Revolutionary Ethiopia Women's Association - REWA), ses objectifs, ses tâches et ses responsabilités, son programme d'action, sa structure organisationnelle et elle tente d'établir un bilan des points forts et des points faibles de ce mécanisme national. Pour le Zimbabwe, il s'agit du Ministère du développement communautaire et de la condition féminine, et l'étude analyse les fonctions de ses diverses sections et leurs programmes, ses objectifs généraux et spécifiques en matière de condition féminine, ses activités, et établit un tableau des atouts et des lacunes du mécanisme national zimbabwéen.

Après avoir constaté que, malgré les efforts considérables réalisés au cours de ces dernières années, la participation des femmes au développement n'est pas encore une réalité, l'étude recherche les causes de cette situation un peu décevante. Parmi celles-ci elle cite les systèmes de valeurs culturelles en usage dans ces sociétés, les structures économiques en vigueur, des obstacles de type psychologique qui perpétuent les stéréotypes existants, la difficulté d'accès aux ressources financières, technologiques et éducatives, le fait que la plupart des femmes travaillent dans des secteurs (agriculture vivrière et emplois marginaux) qui ne représentent pas un domaine important pour les planifications nationales ainsi que des obstacles de type administratif.

La conclusion essaie de trouver des solutions pour l'avenir et apporte de ce fait des recommandations concrètes.

En annexe, l'étude présente de manière extensive l'expérience de trois coopératives féminines du Zimbabwe ainsi que les programmes des différents ministères de ce pays visant l'amélioration de la condition féminine avec l'indication très précise de la date de réalisation, les objectifs fixés et les ressources nécessaires.

INTRODUCTION

La présente étude s'inscrit dans le cadre du besoin actuel de renforcer les mécanismes nationaux visant à intégrer les femmes aux projets de développement.

Depuis 1975, le Centre africain de recherche et de formation pour la femme (CARFF) a mis au programme de ses activités la création et le renforcement des mécanismes nationaux visant à intégrer les femmes au développement. Les activités de ce programme consistent aussi bien en séminaires d'information sur les mécanismes nationaux, en sessions de formation aux techniques d'élaboration et d'exécution des projets qu'en services consultatifs en vue de créer des mécanismes nationaux. C'est ainsi que, tout au long de la Décennie des Nations Unies pour la femme, une série de mécanismes a été établie, depuis le niveau national jusqu'au niveau régional, en passant par le niveau sous-régional, avec des termes de référence clairs et un programme de travail exécuté au niveaux régional par le CARFF, et au niveau sous-régional par les Centres multinationaux de coopération technique (MULPOC).

L'idée qui a présidé à la création d'une telle chaîne était de mettre à la disposition des Etats de la région africaine un service d'appui qui jouerait un rôle de catalyseur dans la mise en oeuvre des différentes recommandations émises par les grandes instances internationales concernées par l'intégration des femmes au développement ainsi que celles émanant des réunions sous-régionales, régionales et internationales. Dans cette perspective, d'importants efforts ont été réalisés par les gouvernements africains, les femmes africaines elles-mêmes et les agences de coopération bilatérales: USAID, la Belgique, l'Association suédoise pour le développement international, pour ne citer que celles-là, ainsi que par des agences appartenant au système des Nations Unies, telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

On constate donc que les efforts fournis ont dépassé l'aspect purement structurel pour se porter vers la nature et le contenu des différents types de programmes, ce qui ne veut pas dire pour autant que la question relative à la nature et aux fonctions du mécanisme national en faveur des femmes ait reçu une réponse satisfaisante dans tous les pays. La preuve en est donnée par les mutations qu'ont connues les mécanismes nationaux depuis 1975 jusqu'à maintenant.

La présente étude se situe dans le contexte africain défini par les Stratégies d'Arusha, les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme et le Plan d'action des Nations Unies pour le redressement économique de l'Afrique, dans le cadre desquels de nouvelles performances doivent être réalisées avec la contribution des femmes tant au niveau sectoriel qu'au niveau global. Cela signifie en termes de promotion des femmes une augmentation délibérée de la présence féminine au niveau de

la prise de décision, mais aussi, en termes de participation, aux résultats de ces décisions. Ceci implique la mobilisation de ressources humaines et financières considérables, comme le montre l'étude réalisée en Ethiopie et au Zimbabwe.

Le fait de disposer d'études antérieures dans les domaines considérés permet d'émettre des hypothèses à partir desquelles on peut répondre à un bon nombre de questions concernant les objectifs essentiels que l'étude se proposait d'atteindre:

- I. Caractéristiques des mécanismes nationaux.
- II. Changements intervenus dans les structures des mécanismes nationaux depuis 1975.
- III. Propositions concernant la place des mécanismes nationaux au sein des structures gouvernementales.
- IV. Propositions de stratégies pour les mécanismes nationaux concernant:
 - (i) la formation; (ii) l'information; (iii) la coopération avec les services techniques gouvernementaux.

I. Caractéristiques des mécanismes nationaux visant à intégrer les femmes au développement en Afrique

Pour faciliter l'analyse, nous proposons de retenir les types de mécanismes nationaux déjà retenus par le CARFF, lors du séminaire régional sur les mécanismes nationaux. A savoir:

1. les mécanismes nationaux à caractère essentiellement politique,
2. les conseils, commissions nationales et bureaux en faveur de la femme,
3. les associations, fédérations et autres types de groupements féminins,
4. les ministères de la condition féminine,
5. les départements ministériels,
6. les organisations non gouvernementales (ONG).

Avant d'étudier les caractéristiques de chaque type de mécanismes nationaux et leurs différents aspects, il convient de noter que, dans l'ensemble, en Afrique, les mécanismes nationaux visant l'intégration des femmes présentent les caractéristiques suivantes:

1. Les mécanismes nationaux en faveur de la femme ont des structures qui évoluent; ils ont un caractère provisoire.
2. Ils sont plus vulnérables à l'impact de la conjoncture internationale sur le pays que d'autres structures sectorielles.
3. Leur fonctionnement dépend largement de ressources extérieures au pays (ressources bilatérales, internationales et/ou gouvernementales).
4. Insuffisance de formation technique chez les femmes leaders. Même après avoir reçu une formation, elles ne sont pas toujours bien informées sur les orientations économiques nationales, sous-régionales, régionales ou internationales. A ce niveau, la difficulté augmente selon que la position du mécanisme national est excentrique par rapport au reste de l'appareil de commandement et de décision du pays, par rapport à la sphère où se déroulent les événements économiques, tels que le Ministère du Plan, les institutions sous-régionales et régionales. Ainsi des femmes leaders qui sont bien informées sur les politiques sous-régionales, en savent peu au niveau régional et international. C'est ce qui explique l'absence permanente ou temporaire, injustifiable, des femmes africaines dans certaines instances où elles devraient donner leurs points de vue sur des actions engagées en leur nom et pour elles.
5. Les mécanismes nationaux en faveur des femmes sont insuffisamment coordonnés:
 - aux services nationaux de planification,
 - aux institutions internationales de mise en oeuvre des recommandations des grandes réunions régionales et internationales en faveur de la promotion des femmes.

Du point de vue spécifique, on trouvera dans les tableaux ci-dessous les caractéristiques de chaque type de mécanisme national, tant du point de vue structurel que de celui de l'action (programme), ainsi que les ressources financières utilisées pour l'exécution de ces actions.

II. Changements intervenus dans les structures des mécanismes nationaux, en Afrique, depuis 1975.

Rares sont les pays africains qui, tout au long de la Décennie des Nations Unies pour la femme, ont conservé la même structure à leur mécanisme national en faveur de la femme:

- La plupart des pays qui disposaient d'un ministère technique en ont fait des départements ministériels;

- quelque-uns ont transformé un mécanisme national essentiellement politique en département ministériel ou en ministère technique;
- bon nombre ont conservé les formes associatives en améliorant leurs infrastructures matérielles.

Quel que soit le cas considéré, la participation des femmes au développement ne s'est pas encore effectuée. Quels que soient aussi les changements qu'on ait pu introduire ici ou là, ils reflètent dans leur ensemble une "certaine passivité" des femmes, ou du moins une limitation de leur marge de suggestion, de proposition ou de manoeuvre en ce qui concerne le cadre, les voies et les moyens pour améliorer les modalités de leur contribution au développement national. Il faut chercher les causes d'une telle situation, d'abord chez les femmes elles-mêmes, ensuite dans les systèmes de valeurs culturelles en usage dans les sociétés nationales, et enfin dans les structures économiques et politiques en vigueur dans ces pays, sans oublier la position qu'occupent les femmes par rapport à ces différentes données.

Au cours de la Décennie, on a souvent remarqué dans les pays africains la coexistence d'un mécanisme national politique et d'un mécanisme national technique. Les relations entre ces deux types de mécanismes, même si elles sont claires au niveau théorique, le sont beaucoup moins au niveau pratique. Qui élabore les projets et les programmes? Pour les soumettre à quelle instance de décision finale? Qui connaît les sources de financement?

La complexité d'une telle situation n'a pas échappé aux femmes leaders africaines elles-mêmes, ni surtout aux techniciennes, qui ont parfois déployé de gros efforts pour amener leurs gouvernements à accepter de fusionner les instances politique et technique sous une seule direction. Il est intéressant de constater que, chaque fois qu'une telle situation s'est présentée, elle a été tranchée en faveur de la femme leader de l'instance qui, ayant une dimension politique nationale supérieure, était plus à même de jouer un rôle politique important chaque fois que cela se révélerait nécessaire. Dans de telles conditions, la question fondamentale est de savoir comment, où et quand une femme leader peut, en même temps, être très compétente et très efficace sur le plan technique, donner des gages politiques suffisamment solides et travailler effectivement à une authentique promotion des femmes, dans un contexte socio-politique et culturel difficile. Ainsi, dans un premier stade, le besoin de changer de mécanisme national peut naître des tensions et conflits existant entre le mécanisme national en faveur des femmes et d'autres groupements féminins: dans ce cas, la participation des hommes qui sont, en définitive, les décideurs, se traduit soit par la transformation d'un ministère en département ministériel, soit par la fusion du mécanisme national technique et du mécanisme national politique,

et, comme nous l'avons déjà dit, dans la plupart des cas la décision sera prise en faveur de la femme leader qui donne le plus de garanties à la classe politique au pouvoir.

Les changements dus à la transformation d'un mécanisme national peuvent dériver des aménagements requis par la situation économique du pays, et ce pour un certain nombre de raisons:

- soit que le mécanisme national n'ait pas pu faire la preuve de sa capacité à répondre aux problèmes de développement (amélioration de la contribution des femmes aux activités productives dans les secteurs agricole, industriel et de l'emploi, en particulier);
- soit que le mécanisme national ait mal géré les ressources mises à sa disposition et n'ait, de ce fait, pu atteindre les objectifs fixés;
- soit qu'un changement politique de portée nationale soit intervenu;
- soit, enfin, que le mécanisme national ait constitué, par son dynamisme, un facteur qui se soit révélé peu rassurant pour d'autres départements techniques, ou pour un système central, qui, du fait de ses valeurs culturelles et religieuses, préfèrerait éviter tout changement.

Les conséquences de ces changements, de quel type qu'ils soient, affectent les programmes et les projets, puisque chaque nouvelle équipe dirigeante, chaque nouveau leader, a tendance à mettre en place des personnes de son groupe, que ce groupe soit ethnique, politique, ou les deux à la fois.

C'est ainsi que, dans un pays de l'Afrique de l'Ouest, près de 40 femmes leaders, qui travaillaient depuis plus de 5 ans au sein du mécanisme national à la promotion de la femme et qui avaient participé à des sessions de formation tant dans le pays qu'à l'étranger, ont été dispersées dans différents services et affectées à des tâches n'ayant plus rien à voir directement avec la promotion de la femme, à la suite d'évènements politiques importants. Ces changements rallongent le cycle de vie des projets et des programmes qui finissent par sembler interminables et posent de sérieux problèmes aux bailleurs de fonds et aux organisations chargés de participer à l'exécution et au suivi du ou des projets.

Dans la plupart des pays africains, la majorité des décideurs ont un pouvoir politique tout aussi important, sinon plus, sur le fonctionnement des relations qui commandent la vie socio-politique et économique du pays. Les femmes africaines, qui commencent seulement à apparaître sur la scène de la vie sociale, politique et économique, doivent donc accorder une plus

grande attention au jeu politique qu'à la réalité techno-économique. Cela explique, en grande partie, le fait que, malgré l'important effort fourni par les femmes africaines et leurs gouvernements, l'impact des mécanismes nationaux sur la vie de celles-ci, et notamment celles des milieux ruraux, soit peu satisfaisant.

On notera aussi que dans chaque pays des femmes leaders occupant des postes importants, ou des groupes de femmes leaders, ont trouvé des réponses qui restent spécifiques à leurs environnements, intransmissibles d'une génération de femmes à l'autre à l'intérieur du même pays, et encore moins d'un pays africain à un autre, quelles que soient les régions ou les populations concernées. Dans les changements survenus au sein des mécanismes nationaux visant à intégrer les femmes au développement, il convient de noter que les principales raisons invoquées pour les justifier sont:

1. La conjoncture économique, autrement dit les difficultés budgétaires d'un gouvernement qui, s'il se voit obligé de reconsidérer ses priorités, commence, dans la plupart des cas, par éliminer les actions relatives à la promotion des femmes en tant que telle.
2. Les changements dans la classe politique au pouvoir.
3. Les difficultés que rencontre le mécanisme national pour exercer son action au niveau technique requis et à s'occuper des questions relatives au développement.

III. Propositions concernant la place des mécanismes nationaux au sein des structures gouvernementales

A la fin du séminaire régional organisé en novembre 1983 par la CEA à Addis-Abeba, il était apparu que le mécanisme national visant à intégrer la femme au développement devait de toute manière:

1. faire partie de l'appareil gouvernemental,
2. se situer au niveau le plus élevé possible afin de jouer un rôle de promoteur et de coordinateur des programmes et des actions en faveur de la femme dans tous les secteurs et domaines où cela serait possible, au bénéfice du bien-être de la communauté toute entière,
3. rester l'expression de la souveraineté nationale du pays.

Cette situation demeure inchangée. Cependant, dans le but d'accélérer le processus et de prendre en considération, de manière réellement effective et efficace, les actions des femmes africaines au sein du Ministère de la planification ou du mécanisme national ayant pour tâche essentielle de coordonner en permanence avec le Plan national de

développement les actions en faveur des femmes, ce point focal fonctionnerait à la manière d'un tableau de bord qui indiquerait aux femmes la direction à suivre ainsi que les actions à engager pour accroître leur contribution au développement national. De même, ce point focal devrait être en mesure de signaler au service de planification nationale les points où l'élément féminin a été oublié ou insuffisamment utilisé pour qu'augmente la contribution des femmes aux actions et aux bénéfices du développement national. Ce point focal aurait l'avantage d'être purement technique, il fonctionnerait à la manière d'une courroie de transmission du flux d'informations entre le mécanisme national, quel qu'il soit, et le service national chargé de la planification et de la mise en oeuvre des actions du développement. En plus de son action nationale et sectorielle à ce niveau, ce point focal devrait devenir l'indispensable intermédiaire vers le niveau sous-régional, régional et international, à condition que son action au niveau national tienne compte des actions déjà menées ou à mener aux niveaux local, provincial, départemental ou national.

IV. Stratégies pour les mécanismes nationaux

a) En matière de formation

On peut affirmer, après plus de 10 ans d'activités de formation de femmes leaders réalisées par les mécanismes nationaux, que l'on doit envisager différents types de formation plus une formation qui serait plutôt un programme de recyclage des femmes leaders au niveau le plus élevé (ministres, vice-ministres, hauts-commissaires, ministres d'Etat, etc.) dans le domaine de la planification et de l'administration des projets et des programmes. Il s'agit en effet de domaines où des connaissances actualisées et un savoir-faire sont indispensables pour que l'administration d'un ministère ou d'un service chargé de la promotion des femmes soit effective et efficace. Compte tenu du calendrier très chargé de ces personnalités, et du peu de temps dont elles disposent qui ne leur permet souvent pas de se libérer pendant 5 jours pour assister à un séminaire de recyclage, on pourrait enregistrer des cours sur cassettes ou encore établir des fiches, mais il va de soi que ces deux dernières formules n'auront que peu d'impact, pour les raisons de temps déjà mentionnées.

b) En matière d'information

La plupart des mécanismes nationaux ont adopté, pour répondre au problème de l'information sur les femmes, la formule d'une publication de bulletins mensuels. Un bulletin, de par sa composition, sa présentation et son coût, a une portée limitée aux intellectuels (hommes et femmes). Ces bulletins sont surtout des revues dont les liens avec le développement sont à créer ou à renforcer.

Autrement dit, si l'on admet que la majorité des femmes africaines vivent en milieu rural et qu'elles sont davantage concernées par les actions se rapportant à la production agricole, y compris l'élevage et la

pêche, si l'on sait que la majorité d'entre elles sont analphabètes et si l'on reconnaît, enfin, la nécessité de les voir intégrées dans les étapes importantes des actions du développement, on conviendra alors qu'il faut rechercher de nouveaux réseaux et de nouveaux supports pour la circulation des informations concernant les actions du développement, c'est à dire des moyens audio-visuels simples, qui produiront des résultats à coup sûr: sketches radiodiffusés, création de centres d'écoute pour des émissions de télévision en circuit fermé, affiches murales, pièces de théâtre, etc.

c) Coopération avec les services techniques gouvernementaux

La collaboration avec la plupart des services techniques est inexistante dans la majorité des pays, ou bien, quand elle existe, elle ne se traduit pas par un meilleur fonctionnement du mécanisme national visant à intégrer les femmes au développement, ce qui permettrait d'améliorer les conditions de travail ainsi que la qualité et le volume des revenus produits par les activités entreprises.

Il arrive que, lorsque les mécanismes nationaux font appel au Ministère de la planification, aux experts du Ministère des affaires sociales ou de tout autre ministère technique, ce soit pour avoir l'aval du ministère et non pour mener des actions de fond qui auraient un impact accru sur les femmes, et en particulier, sur les paysannes concernées par la production agricole vivrière, par exemple.

L'esprit de coopération entre les services techniques se complique encore au sein d'un environnement administratif. Les difficultés rencontrées proviennent du fait que les départements techniques ne sont que peu ou pas informés de ce que représentent les femmes en termes de production réelle, en termes économiques.

Il importe par ailleurs de faire la différence entre le fait de produire de temps en temps une émission télévisée et d'établir un réseau de communication permanent avec les autres services et d'en assurer continuellement l'alimentation, indépendamment, bien sûr, de la qualité des messages transmis et de leur adéquation aux destinataires finaux.

Il serait intéressant de connaître à ce sujet ce que les mécanismes nationaux ont déjà fait pour l'application du Plan d'action de Mexico, du Programme d'action de Copenhague, et ce qu'ils font pour les Stratégies d'Arusha, les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, ainsi que l'APPER, le Plan d'action des Nations Unies pour la solution de la crise en Afrique, qui permettraient de combler les lacunes de la Décennie et de contribuer réellement à la création d'économies nationales de base, soit à travers un programme de cultures vivrières, soit à travers la mise en place de petites unités industrielles de type coopératif ou individuel, etc.

Un autre aspect qui rend difficile la coopération technique entre les services gouvernementaux et les mécanismes nationaux en faveur de la

femme réside dans la dimension politique de ces derniers, qui les font souvent redouter en raison de leur pouvoir de mobiliser les masses quand il s'agit d'appuyer un candidat à tel ou tel poste politique. Tant que l'on ne prendra pas le temps d'étudier sérieusement les comportements psycho-sociologiques des leaders nationaux, des femmes leaders elles-mêmes et des experts chargés de les assister il sera de plus en plus difficile d'échapper à une situation faite d'inadéquation permanente, sous le regard de plus en plus désabusé des populations rurales.

Le Zimbabwe, l'un des pays visité dans le cadre de cette étude, est parfaitement conscient de la situation, et le Secrétaire permanent au développement communautaire et à la condition féminine a soumis, immédiatement après la Conférence de Nairobi, les Stratégies prospectives d'action aux différents services ministériels, en leur demandant comment ils envisageaient leur contribution à la mise en oeuvre de celles-ci. On trouvera en annexe le tableau des réponses obtenues.

Ce qui est certain, par ailleurs, et les faits le prouvent, c'est que même avec un stock d'informations adéquates, les services techniques ne parviennent pas à tenir compte efficacement des femmes dans les programmes et projets de développement. Cela est-il lié à la position qu'occupe la femme dans la famille, dans les différents groupes culturels? La femme est une marginale, quelle que soit sa contribution réelle en termes monétaires ou non monétaires. Il est donc difficile, sinon impossible, de prétendre qu'elle soit présente activement au niveau macro-social et macro-économique. Dans ces conditions, des approches partielles et sectorielles se révèlent plus pratiques.

ETHIOPIE

Présentation

Superficie	1.222.000 km ²
Population totale	45.958.716
Population féminine	22.960.290
Taux de croissance de la population	1.88%
Taux de scolarisation	39%
Taux d'alphabétisation féminine	50.9%
Taux d'inflation	18.4% en 1984
Espérance de vie pour les hommes	41 ans
Espérance de vie pour les femmes	46 ans

C'est par le décret No 188/80 de juillet 1980 que le gouvernement a décidé la création de l'Association révolutionnaire des femmes d'Ethiopie (Revolutionary Ethiopia Women's Association - REWA).

STRUCTURE

La structure de l'Association révolutionnaire des femmes d'Ethiopie se subdivise en cinq échelons, qui correspondent à ceux du Parti des travailleurs d'Ethiopie. L'instance suprême de la REWA est constituée par le Congrès national, puis viennent le Congrès régional, le Congrès provincial, celui de district et l'association de base. A chacun de ces niveaux existent des structures de contrôle, de discipline et d'exécution comme le montre les tableaux ci-dessous.

Le Congrès se réunit au niveau national tous les deux ans, au niveau régional tous les ans, au niveau provincial tous les quatre mois, alors que les conseils, quant à eux, se réunissent au niveau national tous les six mois, au niveau régional tous les quatre mois et au niveau provincial tous les trois mois. La REWA est constituée par un réseau de 16 régions, 113 provinces, 585 districts et 21.048 associations de base et compte 5,2 millions de membres.

LES OBJECTIFS DE LA REWA 1/

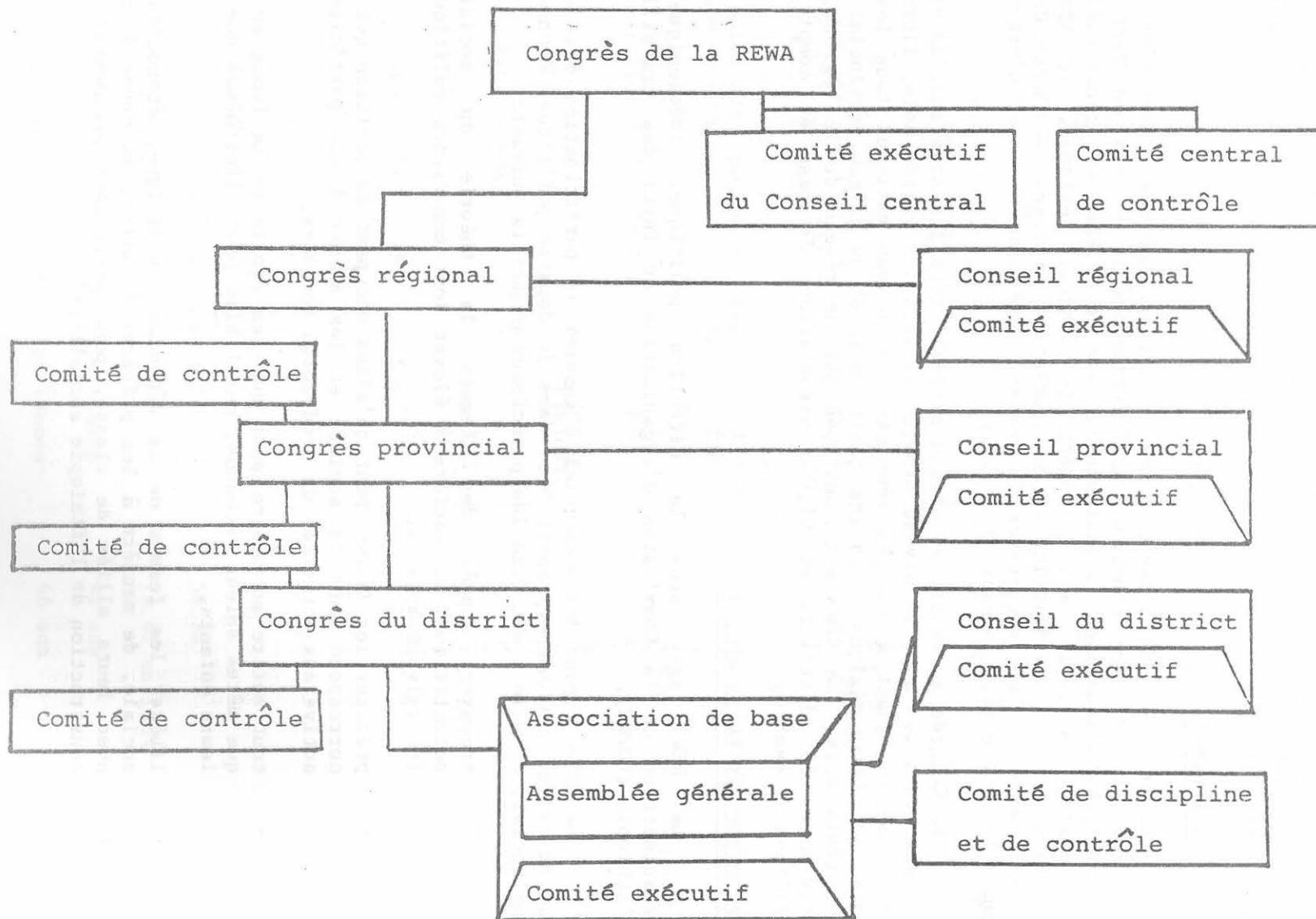
La REWA agit sous la direction politique, idéologique et organisatrice de la Commission d'organisation du Parti des travailleurs d'Ethiopie (COPWE).

La REWA a pour but essentiel d'assurer la participation des femmes aux activités nationales, aussi bien dans le domaine politique, économique que social, et elle s'est fixé les principaux objectifs suivants:

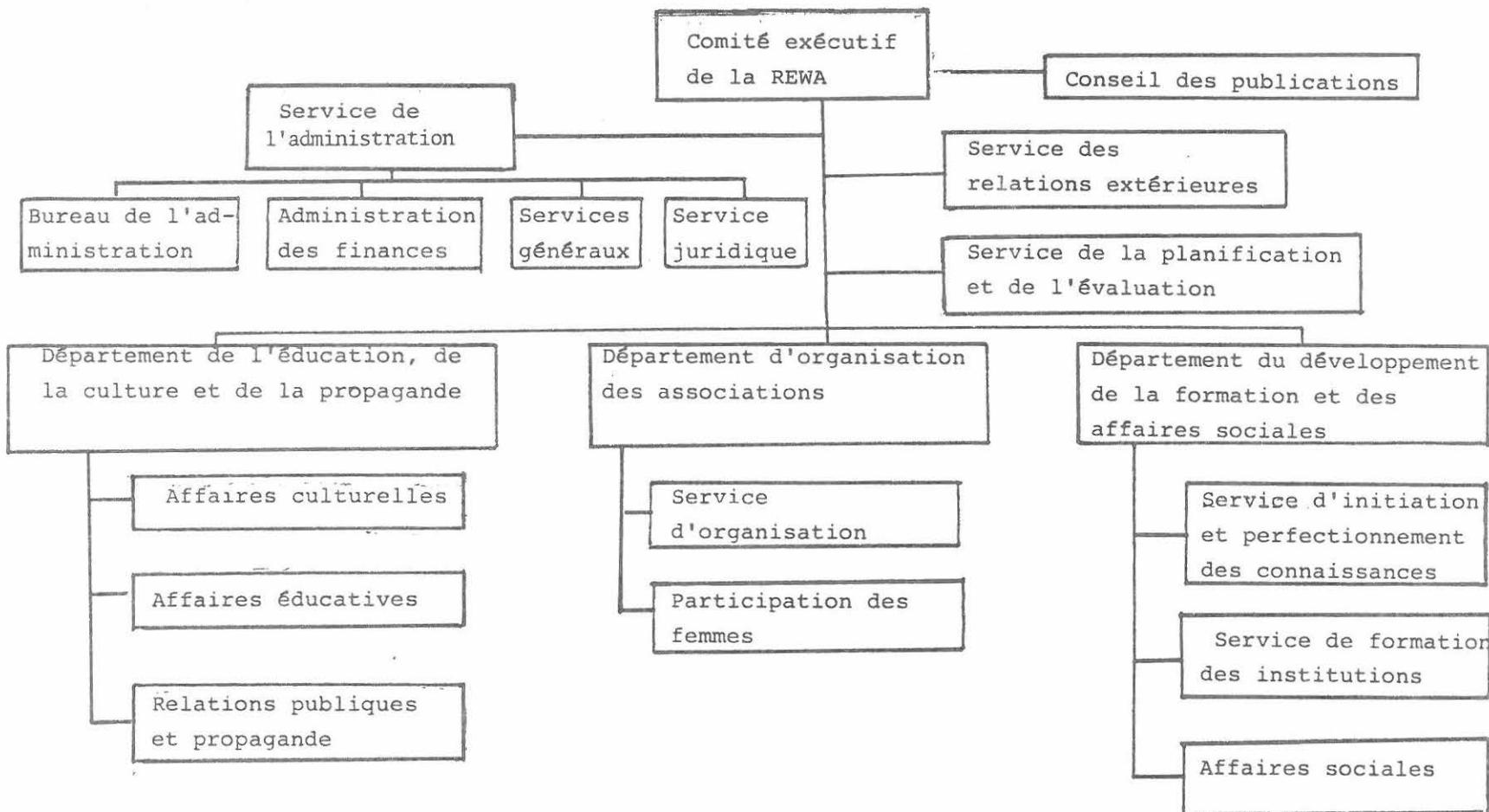
- propager auprès des femmes la théorie du socialisme scientifique, de manière à élever leur conscience politique et les valeurs morales,
- préparer les femmes pour qu'elles occupent la position qui leur correspond dans la société et les amener à une participation active aux activités de production sociales,
- tout mettre en oeuvre pour que les droits de la femme en tant que mères soient reconnus, aussi bien pour elles-mêmes que pour leurs enfants,
- libérer les femmes de la dépendance politique, économique et sociale, de manière à les préparer à lutter, au coude à coude, avec leurs alliés de classe, pour participer pleinement à la construction de l'Ethiopie socialiste.

1/ Voir Women in Ethiopia, pages 25 à 30, REWA, 35 pages.

STRUCTURE ADMINISTRATIVE DE L'ASSOCIATION REVOLUTIONNAIRE DES FEMMES D'ETHIOPIE



L'ORGANIGRAMME DU BUREAU DE LA REWA



PROGRAMME D'ACTION DE LA REWA

En fait, la REWA se préoccupe surtout de l'orientation des programmes en faveur des femmes que réalisent d'autres services techniques, dans le domaine de l'éducation et de la formation, en particulier, mais également dans celui de la santé.

Dans le domaine de la formation (50 projets), la REWA, outre le programme gouvernemental, a son propre programme qui consiste à transmettre des connaissances aux femmes dans les domaines où les besoins s'en font sentir. Elle organise également des cours de recyclage dans ses 57 centres de formation existant actuellement. C'est ainsi que la REWA a contribué à la formation d'environ 55.400 personnes, dont 9.439 dans le domaine de la santé maternelle et infantile, et d'environ 32.000 agents féminins intervenant dans le domaine de l'alphabétisation des adultes, de l'éducation, etc. En ce qui concerne la campagne d'alphabétisation où la contribution de la REWA a été considérable, à la fin du quatrième cycle d'intervention sur 13.770.894 alphabétisés 6.883.594 étaient des femmes.

Pour ces différentes actions, la REWA touche les femmes de la base en milieu urbain par le biais de l'Association des résidents en milieu urbain (Urban Dweller Association/UDA) et de l'Association révolutionnaire des jeunes (Revolutionary Youth Association/REYA), alors qu'en milieu rural elle utilise un réseau d'associations paysannes.

La REWA a également collaboré à la mise en oeuvre de projets, tels que celui de Dadata pour l'aménagement de l'eau (Association suédoise pour le développement international), au projet de l'Institut éthiopien de nutrition, conjointement avec le FISE, l'OMS, la CEA, l'UNIFEM, le CRDI, entre autres. Les petits projets mis en oeuvre sous la responsabilité directe de la REWA se regroupent autour de:

L'allègement des tâches féminines à travers:

- l'installation de moulins à grains,
- la distribution d'huile de table,
- la transformation des aliments dans des centres qui mettent à la disposition des femmes des produits à demi élaborés.

Gardereries d'enfants

Pour soulager les mères et leur permettre de participer aux autres activités de leurs communautés la REWA encourage la création de jardins d'enfants, de même qu'elle en a elle-même ouvert.

Formation - emploi

Comme cela a déjà été dit auparavant, la REWA s'emploie à améliorer les connaissances et les compétences des femmes, à travers des actions de

formation, d'apprentissage et de recyclage dans les domaines où les besoins s'en font sentir.

En ce qui concerne l'emploi, la REWA a créé près de 448 comités au sein des services gouvernementaux, des entreprises, des centres de formation et des usines, pour contribuer à la promotion des femmes dans ces secteurs et garantir le respect de leurs droits en tant que mères et en tant que travailleuses.

Sports

La REWA a organisé 385 groupes sportifs pour les jeunes femmes.

Ressources

Pour l'exécution des actions indiquées ci-dessus, la REWA en matière de ressources humaines utilise son propre réseau, celui du COPWE et celui des services gouvernementaux.

En matière de ressources financières, la REWA mobilise des fonds à travers:

- les cotisations par les membres,
- l'assistance du gouvernement pour les locaux, la rémunération totale ou partielle des membres des bureaux de la REWA.

Enfin, en plus des sources de financement mentionnées ci-dessus, la REWA compte également sur des revenus qu'elle produit elle-même, grâce à la gestion de 916 projets, comportant des salons de thé, des restaurants, des activités artisanales, des pâtisseries, etc. Il convient d'y ajouter l'assistance reçue d'organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, à travers des projets.

LIGNES DE FORCE DU MECANISME NATIONAL AU ZIMBABWE

Elements Positifs

1. Existence d'un réseau très ramifié pour la circulation de l'information utilisée aux fins du développement.
2. Prise en charge du personnel élu travaillant en faveur des femmes par la communauté, le Parti, le gouvernement.

Obstacles

1. Absence d'un programme national articulé sur les secteurs prioritaires du Plan national de développement.
2. Les objectifs de performance ne sont pas quantifiés ni dans leurs coûts, ni dans l'impact de leurs résultats.

3. Articulation souple avec les services techniques d'intervention à la base.

4. Grande efficacité en matière d'alphabétisation, d'apprentissage et de formation à la demande.

5. Dynamisme dans l'exploitation des voies et moyens de mobilisation des ressources.

6. Enrôlement du plus grand nombre possible de femmes.

3. Les femmes de la base dépendent trop de l'encadrement d'où un risque important de limitation des initiatives individuelles en matière de production (agriculture, élevage).

4. Trop grand nombre de besoins à la base (éducation, santé, production agricole).

5. Trop grand nombre de personnes à sensibiliser, encadrer et engager dans la production avant d'obtenir un effet multiplicateur.

6. Manque de cohérence entre les projets mis en oeuvre et les secteurs prioritaires en matière de développement national.

7. Orientation plus marquée vers la mobilisation politique que vers des actions de développement proprement dites.

ZIMBABWE

Présentation

Superficie	390.759 km ²
Population totale	8,175.000
Densité de la population	19.3 hab/km ²
Taux de croissance de la population	3.2%
Espérance de vie pour les hommes	55.7 ans
Espérance de vie pour les femmes	59.1 ans
PNB	4.0%
Taux d'inflation	10%
Taux d'alphabétisation	74.6%
Taux de l'endettement	64 % en 1985

Le Ministère du développement communautaire et de la condition féminine

A. Structure

Le Ministère comprend deux départements principaux: celui du développement communautaire et celui de la condition féminine. Les deux départements ont un tronc commun qui comprend le Secrétariat permanent, le Sous-Secrétariat permanent, les Services de la planification, des projets et de l'éducation pré-scolaire.

Le Département de la condition féminine comprend le Service de la direction et la Sous-Direction, le Service de la formation, le Service de l'égalité des chances, le Service des organisations féminines et le Service de la recherche.

Le Ministère opère grâce à des ressources financières allouées par le gouvernement ainsi que grâce à des fonds attribués par la coopération bilatérale et internationale.

B. Programmes

Les programmes et les activités de différents services mentionnés ci-dessus se présentent de la manière suivante:

Section de la planification

Elle est chargée de la coordination des investissements conformément aux orientations tracées par le Plan national. Cette section, tout en planifiant le développement communautaire, s'occupe aussi de la mobilisation des populations des communautés, afin de les amener à planifier leurs besoins de telle manière que le Plan national soit réellement le reflet des besoins de ces communautés. Il existe des projets nationaux qui s'adressent à tous les groupes du pays et des projets communautaires qui, eux, sont plus spécifiques.

La programmation des activités de développement communautaire s'effectue avec les femmes, les hommes n'étant généralement pas disponibles pour ces projets qui consistent le plus souvent en activités pré-coopératives. C'est ainsi que des clubs féminins reçoivent une allocation en guise de fonds de roulement afin de mettre sur pied une activité créatrice de revenus.

Pour garantir un développement dans l'équité, les efforts se sont concentrés sur le milieu rural et s'adressent en priorité aux femmes et aux enfants.

Section des projets

Cette section travaille bien entendu en étroite relation avec les Sections de la planification et de la recherche. La Section des projets

participe à la définition des emplacements pour l'implantation des projets, lesquels se situent, dans bon nombre de cas, dans les zones les plus défavorisées. La plupart des projets, sinon tous, s'adressent de manière spécifique aux femmes membres de coopératives.

La section a regroupé les projets en trois catégories:

- a) Les projets infrastructurels où les groupements féminins travaillent en coordination avec les ministères techniques.
- b) Les projets sociaux: ce sont des groupements qui aident les femmes, de manière collective ou individuelle à épargner en vue d'un investissement. Une fois qu'un groupement féminin a obtenu l'approbation du Ministère du développement communautaire et de la condition féminine, il peut ouvrir un compte bancaire avec son épargne pour réaliser ses opérations.
- c) Les projets de coopération internationale: ce sont des projets tels que ceux de la FAO ou du BIT, en faveur des femmes rurales, qui encouragent la création de coopératives de fermières et leur accordent des prêts.

Dans l'ensemble, lorsqu'un groupement féminin a été fondé, il s'adresse pour ses projets aux autorités communales, puis à celles du district et du département qui transmettent au Ministère qui décide du type d'assistance requis et des modalités de celle-ci.

D'une manière générale, les projets se heurtent aux difficultés suivantes:

- Absence ou insuffisance de formation des femmes.
- Absence de cohésion au sein des groupes féminins.
- Absence de connaissances en matière de gestion.
- Absence de moyens de transport pour évacuer la production et pour assurer de manière adéquate le suivi du projet et de ses implications administratives.

Section de la formation

Elle dispense deux types de formation:

- a) La formation du personnel du Ministère au moyen de séminaires, bourses d'études, etc.
- b) Le Programme de formation pour les femmes rurales. Celui-ci dépend des besoins de chaque communauté. La section s'efforce

de répondre à la demande. Il y a un fonctionnaire chargé de la formation dans chaque province, soit 8 au total, en liaison avec le Secrétaire-Coordinateur au niveau du district.

Au moment où l'étude a été réalisée, le Zimbabwe comptait 450 agents communautaires du développement. Ainsi, au niveau du village, cent (100) familles constituent la communauté de développement et six villages constituent un "Ward"; 1.000 Wards constituent une Communauté de coordination qui correspond au district. Chaque district dispose d'un service de développement, alors que la province est dirigée par un gouverneur qui, lui-même, préside le Comité provincial de développement. L'identification des besoins féminins en matière de formation s'effectue à ces différents niveaux, de même que les solutions proposées.

Le Ministère dispose de deux centres de formation pour les femmes rurales. Les cours sont organisés en sessions avec la collaboration des femmes elles-mêmes ainsi que des instances dont elles relèvent. C'est ainsi que l'apport des femmes consiste à payer les frais de transport et de matériel pédagogique, alors que le Ministère prend à sa charge le reste des frais du stage de formation.

Section de l'éducation pré-scolaire

Le programme national de formation pré-scolaire existant avant l'Indépendance ne faisait pas l'objet d'une politique réellement nationale. Son action consiste, entre autres, à accorder des bourses. Cependant depuis cinq ans, on remarque chez les enseignants du pré-scolaire une certaine insatisfaction qui freine le développement du programme.

Section de la recherche

Cette section nouvellement créée s'efforce d'incorporer l'élément féminin dans les politiques de différents ministères, de même qu'elle poursuit l'évaluation des besoins prioritaires.

Section de l'égalité des chances

Compte tenu de la réalité sociologique et culturelle du Zimbabwe qui limite les droits des femmes, cette section a pour tâche non seulement d'aider à la promulgation de textes officiels rétablissant les femmes dans leurs droits en tant que personnes humaines, mais encore d'informer les femmes sur leurs droits tels qu'ils sont consignés dans:

1. L'acte de non-discrimination en raison du sexe qui donne à toutes les femmes du Zimbabwe droit à un poste dans la fonction publique et à participer à des fonctions publiques.
2. L'acte électoral qui donne à tous les citoyens du Zimbabwe, âgés de 18 ans ou plus, le droit de vote aux élections et aux référendums.

3. Les règlements sur le congé de maternité qui permettent aux femmes de prendre 90 jours de congé de maternité sans perdre leur emploi ni leurs perspectives d'avancement et de recevoir jusqu'à 75% de leur salaire pendant la période du congé.
4. L'acte sur le salaire minimum qui stipule la rémunération minimale pour les différents types d'occupations non qualifiées. Cet acte tient compte du fait que la majorité des femmes qui travaillent ne sont pas qualifiées.
5. Les règlements sur l'égalité des salaires qui stipulent: à travail égal, salaire égal pour les hommes et pour les femmes. Les femmes doivent cependant se battre pour obtenir l'égalité des chances devant l'emploi.
6. L'acte de majorité légale qui stipule que les hommes et les femmes sont majeurs à 18 ans et qu'ils sont, en conséquence, capables de conclure des contrats sans avoir besoin d'une tutelle.
7. L'acte des questions matrimoniales qui établit la contribution directe et indirecte de la femme au bien-être social et permet aux tribunaux le partage des biens entre les conjoints, que ce soit en cas de mariage civil ou de mariage coutumier, en plus du paiement de la pension alimentaire. Cependant, dans le domaine successoral, il reste des amendements à faire en faveur de la femme et des enfants en cas de décès du chef de famille. En effet, jusqu'à présent, les parents du mari, qui héritent de ses biens, ne sont pas toujours disposés à prendre en charge sa femme et ses enfants.
8. L'imposition séparée des conjoints, qui est à l'étude, va soulager la femme, étant donné que l'imposition conjointe qui pesait surtout sur les gains et salaires des femmes mariées considérait ceux-ci comme un apport supplémentaire aux gains du mari.

La pratique du "lobola" qui est une sorte de dot, préoccupe encore beaucoup de femmes. En fait, elle semble d'une part aliéner leurs droits, et d'autre part constituer un élément de garantie psycho-sociale qui donne un statut tout particulier à la condition de femme mariée.

La section des organisations féminines

La notion d'organisation féminine est, au Zimbabwe, inséparable de l'implantation des différentes églises dans ce pays, de même qu'elle est inséparable de la lutte pour la libération nationale.

En effet, les groupements féminins confessionnels ont été recensés par le Ministère du développement et de la condition féminine de la manière suivante:

EGLISES	GROUPEMENTS FEMININS
1. Eglise méthodiste	20.000
2. Eglise unie du Christ en Afrique australe	45.000
3. Eglise réformée au Zimbabwe	6.500
4. Eglise évangélique luthérienne	2.726
5. Eglise d'Angleterre	3.000
6. Eglise indépendante africaine	956

Au cours de la lutte pour la libération nationale, les deux principaux partis le ZANU et le ZAPU ont créé des sections féminines.

Par ailleurs, la notion d'organisation féminine comprend, au Zimbabwe, les conseils, les associations, les fédérations, les coopératives et les ligues féminines. Ces variétés organisationnelles peuvent être formelles ou non formelles. Les organisations formelles ont un statut, un règlement, une organisation et des objectifs propres; alors que les groupements informels, qui ne disposent pas de textes structurés pour leur fonctionnement, sont davantage des groupements visant à mobiliser les populations lors des campagnes d'hygiène, par exemple.

Le Ministère du développement communautaire et de la condition féminine a recensé quatre domaines principaux entre lesquels se répartissent les différentes organisations. Il s'agit de:

- L'éducation.
- Les activités créatrices de revenus.
- Les activités sociales et humanitaires.
- Les activités politiques.

Compte tenu de cette multiplicité des organisations féminines, la Section des organisations féminines a été divisée en deux sections auxiliaires, celle qui s'occupe des organisations non gouvernementales et celle qui s'occupe des organisations internationales.

Comme plus de 2.000 organisations féminines, pour la plupart non gouvernementales, sont enregistrées, il devient impératif d'établir une coordination, compte tenu de l'insuffisance des ressources humaines et

financières face aux besoins ressentis dans ces domaines. Le Ministère du développement communautaire et de la condition féminine envisage la création d'un Conseil national, composé uniquement d'ONG, qui serait chargé du suivi des actions de celles-ci ainsi que du suivi de la mobilisation des ressources, et dont il assurerait une répartition plus équitable des fonds aux différents groupements féminins.

La section auxiliaire pour les organisations internationales est chargée du suivi des activités de la SADECC, du MULPOC de Lusaka, de l'Organisation panafricaine des femmes et de maintenir le contact avec les mouvements de libération.

Objectifs généraux du Ministère en ce qui concerne la condition féminine

1. Etudier les lois discriminatoires et participer à la formulation d'une législation protégeant les droits de la femme, puis assurer le suivi de l'application de ces lois.
2. Faire prendre conscience au gouvernement et aux organisations non gouvernementales des principes d'égalité des chances pour les hommes comme pour les femmes, de manière à encourager ces agences à appliquer ces principes dans leurs projets et programmes.
3. Promouvoir l'éducation et la formation des jeunes enfants afin de permettre aux femmes de participer plus efficacement aux activités de développement.
4. Coordonner et assurer le suivi des activités de toutes les organisations féminines de manière à s'assurer qu'elles s'inscrivent dans le cadre de la politique nationale et que les services qu'elles rendent à la communauté sont efficaces.
5. Faciliter l'évolution des actions familiales et civiques de manière à les aligner sur le nouvel ordre économique et social.
6. Faire prendre conscience aux femmes de leur rôle dans la société et les encourager à profiter des possibilités qui leur sont offertes, et à participer pleinement au développement politique, social, culturel et économique du pays.
7. Maintenir d'étroites relations avec les organisations nationales et internationales de manière à susciter la solidarité en matière d'émancipation féminine, conformément aux objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la femme.
8. Analyser les problèmes de tout ordre auxquels se heurtent les femmes dans leurs efforts pour obtenir l'égalité.

Objectifs spécifiques du Ministère en ce qui concerne la condition féminine:

A travers ces objectifs, le Ministère doit:

1. Promouvoir l'application de la législation qui assure l'égalité des chances en ce qui concerne l'accès à la terre, à l'éducation, à la santé, au logement, à l'emploi, à la propriété, au crédit et aux autres ressources du développement.
2. Encourager le développement des technologies appliquées qui permettent des économies de temps et le développement de méthodes qui permettent d'alléger les lourdes tâches domestiques qui accablent les femmes.
3. Promouvoir l'éducation communautaire en matière de médecine préventive, d'hygiène personnelle, de nutrition, de santé maternelle et infantile, de vie familiale et d'espacement des naissances.
4. Aider les groupements pré-coopératifs à devenir de petites et moyennes industries de manière à augmenter ainsi les revenus des ménages.
5. Promouvoir l'éducation de la communauté sur les questions civiques.
6. Améliorer la coordination des programmes de développement et la disponibilité des services techniques au niveau du Ward, aussi bien de la part du gouvernement que des organisations non gouvernementales, pour réduire les duplications d'efforts.
7. Faciliter la conception et la bonne gestion des projets pour permettre l'obtention de compétences créatrices de revenus et la transmission de connaissances en matière d'organisation et de gestion qui serviraient également aux participantes dans d'autres activités économiques au niveau du foyer.
8. Elaborer du matériel pédagogique et éducatif permettant d'améliorer les connaissances pratiques des communautés.
9. Faciliter la formation des organisations de la base, telles que les comités de développement, au niveau du Ward et du village, en milieu rural, ainsi que les comités de voisinage dans les milieux urbanisés.
10. Faire connaître aux communautés les programmes entrepris par d'autres ministères et diffuser les informations relatives aux programmes du gouvernement, grâce au dialogue permanent avec le peuple.
11. Améliorer l'accès des communautés aux ressources ainsi qu'aux services techniques des autres ministères et des ONG, par le déploiement des travailleurs sociaux dans les villages.

financières face aux besoins ressentis dans ces domaines. Le Ministère du développement communautaire et de la condition féminine envisage la création d'un Conseil national, composé uniquement d'ONG, qui serait chargé du suivi des actions de celles-ci ainsi que du suivi de la mobilisation des ressources, et dont il assurerait une répartition plus équitable des fonds aux différents groupements féminins.

La section auxiliaire pour les organisations internationales est chargée du suivi des activités de la SADECC, du MULPOC de Lusaka, de l'Organisation panafricaine des femmes et de maintenir le contact avec les mouvements de libération.

Objectifs généraux du Ministère en ce qui concerne la condition féminine

1. Etudier les lois discriminatoires et participer à la formulation d'une législation protégeant les droits de la femme, puis assurer le suivi de l'application de ces lois.
2. Faire prendre conscience au gouvernement et aux organisations non gouvernementales des principes d'égalité des chances pour les hommes comme pour les femmes, de manière à encourager ces agences à appliquer ces principes dans leurs projets et programmes.
3. Promouvoir l'éducation et la formation des jeunes enfants afin de permettre aux femmes de participer plus efficacement aux activités de développement.
4. Coordonner et assurer le suivi des activités de toutes les organisations féminines de manière à s'assurer qu'elles s'inscrivent dans le cadre de la politique nationale et que les services qu'elles rendent à la communauté sont efficaces.
5. Faciliter l'évolution des actions familiales et civiques de manière à les aligner sur le nouvel ordre économique et social.
6. Faire prendre conscience aux femmes de leur rôle dans la société et les encourager à profiter des possibilités qui leur sont offertes, et à participer pleinement au développement politique, social, culturel et économique du pays.
7. Maintenir d'étroites relations avec les organisations nationales et internationales de manière à susciter la solidarité en matière d'émancipation féminine, conformément aux objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la femme.
8. Analyser les problèmes de tout ordre auxquels se heurtent les femmes dans leurs efforts pour obtenir l'égalité.

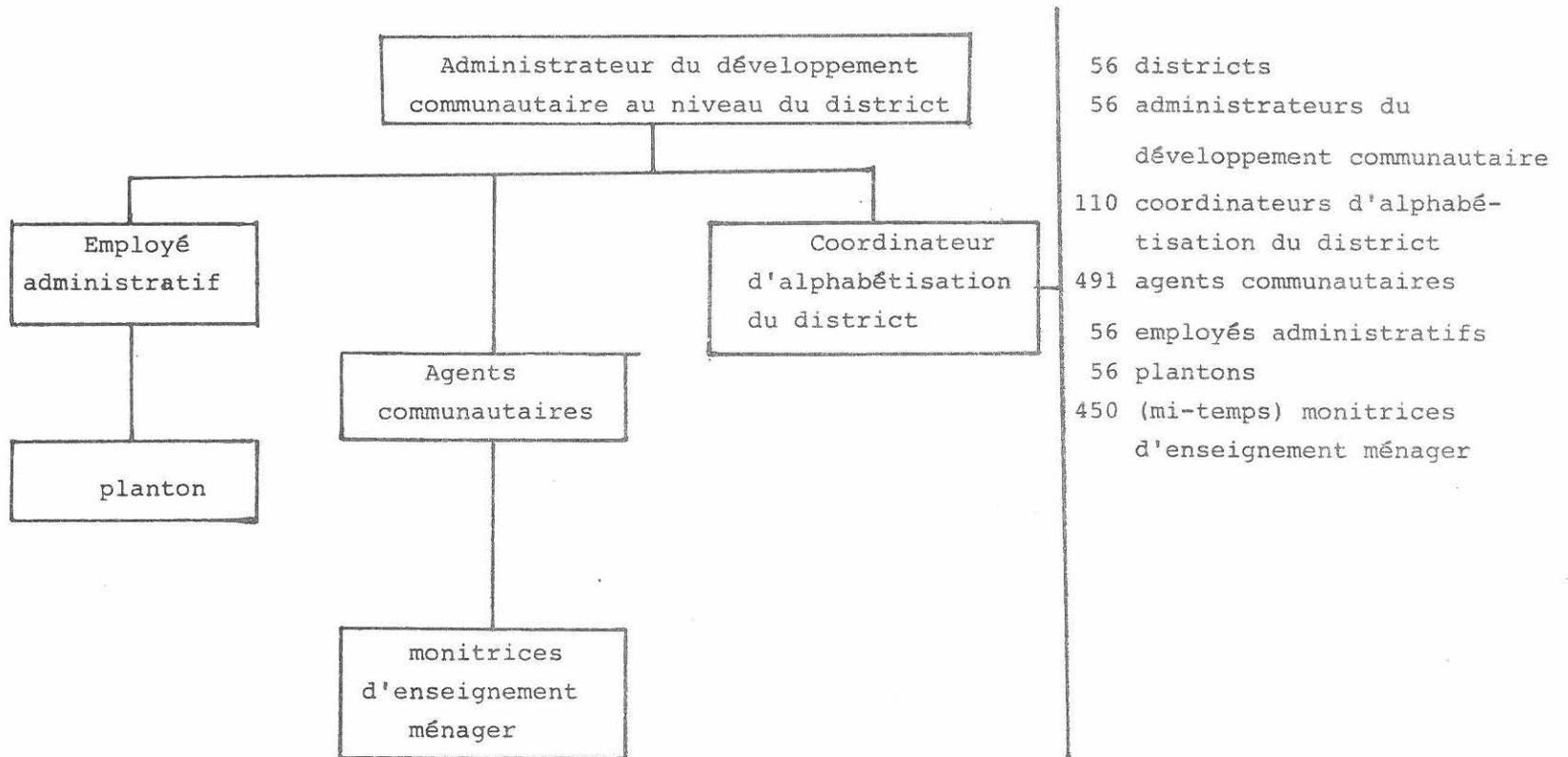
Objectifs spécifiques du Ministère en ce qui concerne la condition féminine:

A travers ces objectifs, le Ministère doit:

1. Promouvoir l'application de la législation qui assure l'égalité des chances en ce qui concerne l'accès à la terre, à l'éducation, à la santé, au logement, à l'emploi, à la propriété, au crédit et aux autres ressources du développement.
2. Encourager le développement des technologies appliquées qui permettent des économies de temps et le développement de méthodes qui permettent d'alléger les lourdes tâches domestiques qui accablent les femmes.
3. Promouvoir l'éducation communautaire en matière de médecine préventive, d'hygiène personnelle, de nutrition, de santé maternelle et infantile, de vie familiale et d'espacement des naissances.
4. Aider les groupements pré-coopératifs à devenir de petites et moyennes industries de manière à augmenter ainsi les revenus des ménages.
5. Promouvoir l'éducation de la communauté sur les questions civiques.
6. Améliorer la coordination des programmes de développement et la disponibilité des services techniques au niveau du Ward, aussi bien de la part du gouvernement que des organisations non gouvernementales, pour réduire les duplications d'efforts.
7. Faciliter la conception et la bonne gestion des projets pour permettre l'obtention de compétences créatrices de revenus et la transmission de connaissances en matière d'organisation et de gestion qui serviraient également aux participantes dans d'autres activités économiques au niveau du foyer.
8. Elaborer du matériel pédagogique et éducatif permettant d'améliorer les connaissances pratiques des communautés.
9. Faciliter la formation des organisations de la base, telles que les comités de développement, au niveau du Ward et du village, en milieu rural, ainsi que les comités de voisinage dans les milieux urbanisés.
10. Faire connaître aux communautés les programmes entrepris par d'autres ministères et diffuser les informations relatives aux programmes du gouvernement, grâce au dialogue permanent avec le peuple.
11. Améliorer l'accès des communautés aux ressources ainsi qu'aux services techniques des autres ministères et des ONG, par le déploiement des travailleurs sociaux dans les villages.

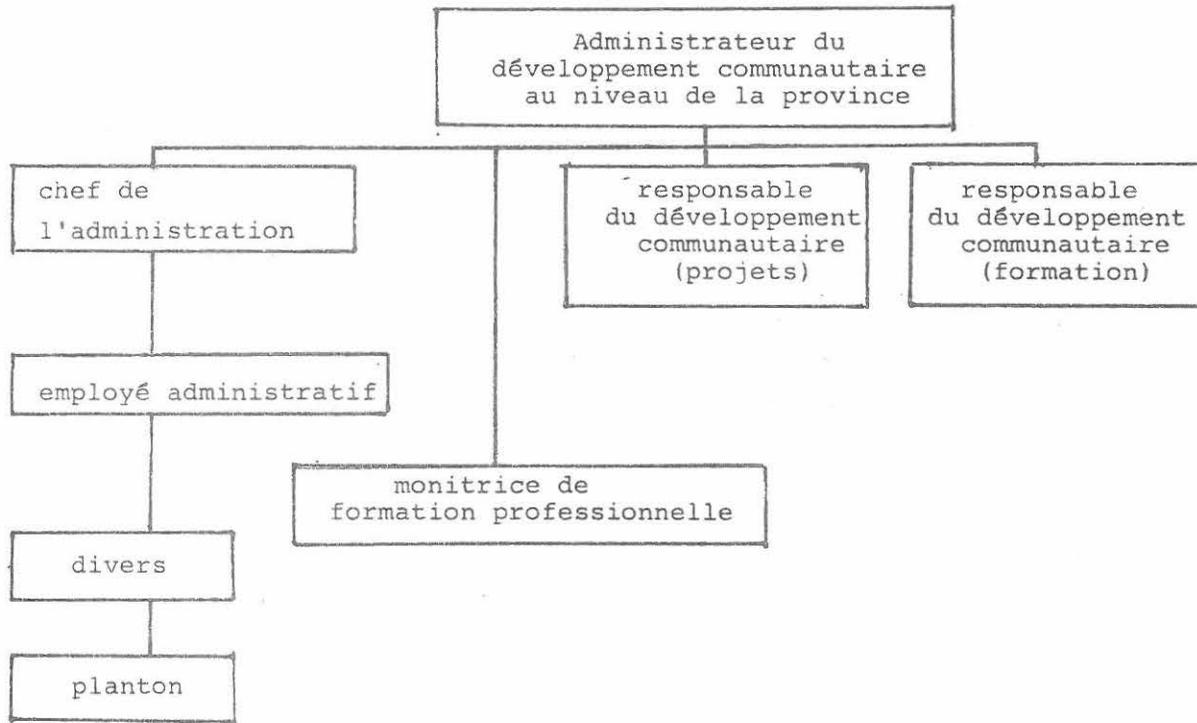
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET DE LA CONDITION FEMININE

Structure au niveau du district



MINISTERE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET DE LA CONDITION FEMININE

Structure au niveau de la province



- 8 provinces
- Effectifs du personnel:
- 8 administrateurs du développement communautaire au niveau provincial
 - 16 responsables du développement communautaire (projets)
 - 8 responsables du développement communautaire (formation)
 - 8 chefs de l'administration
 - 8 employés administratifs
 - 16 divers
 - 8 plantons

CONCLUSIONS

L'Afrique est un ensemble d'Etats où tous les concepts socio-économiques prennent l'allure d'obstacles gigognes qui embarrassent celui qui souhaite établir une typologie des problèmes essentiels, qui doivent être résolus avant de pouvoir se consacrer au développement. Quoi qu'il en soit, la démarche la plus appropriée sera celle qui, à travers une analyse essentiellement scientifique, tiendra le mieux compte de la pluralité des représentations dans l'espace géo-politique contemporain, caractérisé par des idéologies politiques et religieuses bien connues. On comprend dès lors que la définition de stratégies nationales claires axées sur le développement relève de la souveraineté des gouvernements et rend, de ce fait, délicat le repérage de voies nouvelles que favoriseraient des stratégies de développement auto-centrées et auto-soutenues, à partir des "forces propres" de chaque pays africain, sur la disparité entre les intentions formulées dans les stratégies, les plans de développement et les résultats des actions exécutées en vue de ce développement.

En Afrique, la population féminine représente en moyenne 50,31 pour cent de la population totale, 22,87 pour cent de la population active, et 42,7 pour cent de cette population active se situe dans le secteur agricole. Au cours de la Décennie des Nations Unies pour le développement, les Nations Unies, le Centre africain de recherche et de formation pour la femme, (CARFF/CEA) entre autres, ont compris que l'effort de participation des femmes aux actions de développement passait nécessairement (étant donné les conditions socio-économiques et politiques de l'Afrique) par la définition de stratégies de développement claires qui tiendraient compte de la contribution des femmes à la vie socio-économique, par la mise en place de structures, de mécanismes de promotion et de suivi de cette contribution féminine, et, enfin, par l'affectation et la mobilisation de ressources financières et par la formation des ressources humaines nécessaires.

Si au terme de 10 ans d'activités réalisées par les gouvernements et les Nations Unies en faveur des femmes d'Afrique et du monde entier les plans nationaux africains ne tiennent encore que faiblement compte de la contribution des femmes au développement, cela signifie tout d'abord, entre autres choses, que les secteurs dans lesquels se regroupent les effectifs féminins les plus importants, à savoir l'agriculture vivrière et le secteur des emplois marginaux (petit commerce, production artisanale de services ou d'objets d'art, etc.), ne constituent pas, jusqu'à présent, des domaines importants ni pour l'élaboration de la planification, ni, bien entendu, pour les résultats de cette planification.

Ainsi, sur 51 Etats indépendants, 10 à peine prêtent ouvertement attention aux femmes et à leur contribution au développement dans leur plan national de développement. L'absence des femmes africaines dans les plans nationaux de développement se rattache à de nombreux obstacles que l'on peut regrouper pour la commodité de la réflexion en deux types:

- 1) les obstacles psycho-sociologiques
- 2) les obstacles structurels et organisationnels

1) Les obstacles psyco-sociologiques

Ils sont nombreux, variés, tout aussi importants que les obstacles observés dans d'autres domaines. En effet, dans l'ensemble des pays africains, les décideurs et les responsables en matière de planification du développement sont des hommes qui ne favorisent pas réellement une prise en considération raisonnée de la contribution féminine aux actions du développement. Lorsqu'on pose des questions aux planificateurs au sujet de la contribution des femmes, on s'entend généralement répondre:

- "Pourquoi donc des mesures spécifiques en faveur des femmes? Le développement s'adresse à l'ensemble de la communauté nationale!"
- "Mais les femmes sont déjà intégrées au développement!", etc.

Quelles soient ces réponses, la majorité fait état du "manque de compréhension" de la femme et de son rôle dans le développement que l'on ne parvient pas encore à atteindre. On n'arrive pas davantage à établir le lien entre les ressources humaines et, notamment, les femmes et les problèmes qui entravent le développement, la "crise économique", la détérioration des termes d'échange, par exemple, comme si les problèmes monétaires ainsi posés n'étaient pas aussi bien dans leurs causes que dans leurs effets le fait d'hommes et de femmes qui jouent des rôles dans les structures économiques existantes. Par ailleurs, les catastrophes, qui ne sont pas uniquement dues, comme on le sait, à des caprices météorologiques, mais où les hommes et les femmes ont leur part, tant en ce qui concerne leurs causes fondamentales que les solutions à y apporter, sont trop rarement étudiées en fonction de la contribution féminine.

D'autre part, il faut tenir compte des femmes et de la compréhension qu'elles ont, ou peuvent avoir, du rôle qui leur revient dans le développement. En plus de la place communément assignée aux femmes par la tradition et la religion, il faudrait aussi considérer les fonctions politiques qui leur sont confiées afin de mobiliser la population en fonction des objectifs du Parti national, ce qui peut expliquer les distorsions entre les objectifs proclamés et les effets réellement obtenus. Il faut aussi admettre que les femmes se préoccupent beaucoup de l'image que les hommes peuvent se faire d'elles et de leur comportement dans le cadre des actions mises en place. Par ailleurs, il faut reconnaître que le fait que les femmes ne parviennent pas encore à définir leur propre contribution en termes de programmes et de données quantifiables dessert leur cause auprès des institutions de planification.

Les décideurs en matière de planification nationale font également état du manque de solidarité entre les femmes. Ce sont là des considérations qui s'appliquent tout aussi bien à la communauté masculine, laquelle est bien davantage encline à mettre l'accent sur des attitudes et des comportements finalement propres au genre humain. Il se trouve que les femmes qui, pour l'instant, sont en mesure d'agir dans le cadre des structures existantes sont vulnérables à ce genre d'arguments, en raison de leur nombre encore restreint dans les sphères de décision socio-économique et qu'elles sont, pour ces mêmes raisons, faciles à manipuler.

De plus, même si les femmes leaders africaines ont déployé et déploient encore de gros efforts pour être présentes dans la sphère du développement, la dimension politique de leurs efforts prend le pas sur la dimension purement technique, indispensable en termes de développement. Il faut nécessairement que les mécanismes nationaux et leurs fonctionnaires fassent preuve d'un surcroît d'efforts et de vigilance pour se maintenir dans les limites adéquates, optimales, qui permettront aux femmes de participer à l'accumulation et à la consolidation des richesses nationales.

2) Les obstacles structurels et organisationnels

On peut les situer au niveau de la difficulté qui existe pour établir un choix parmi les politiques de développement national ainsi que parmi les structures de mobilisation et d'action envisagées par les pays africains. Au cours de la décennie 1975-1985, ces pays ont mis en place des mécanismes nationaux visant la promotion des femmes. La portée de ces mécanismes n'est pas uniforme d'un pays à l'autre, ni dans leur action au sein d'un même pays. En effet, dans bien des cas, ces mécanismes ne parviennent pas encore suffisamment à établir des liens organiques avec les services de planification nationale pour le développement. On peut cependant noter quelques rares exemples qu'il convient d'étudier soigneusement, tant dans leur structure que dans les programmes et projets qu'ils ont mené à bien. D'une manière générale, les projets en faveur de la femme se rattachent aux activités traditionnellement féminines: couture, vannerie, poterie, etc.; dans les cas où il s'agit de production agricole, ils sont le plus souvent, dès qu'ils deviennent productifs, récupérés par les hommes, car les femmes achoppent sur les problèmes de gestion et d'administration. Par ailleurs, les projets destinés aux femmes sont généralement des projets de bien-être social (santé familiale, activités socio-culturelles), donc ni ouvertement ni directement orientés vers la production sociale, susceptible d'être mesurée.

Ainsi, à partir de telles données, les mécanismes nationaux ne devraient-ils pas se fixer comme tâches prioritaires la surveillance et le suivi du système socio-économique et politique, au niveau de la conception, de la mise en oeuvre et de l'allocation des ressources, de manière à garantir la présence des femmes aussi bien que des hommes à toutes les étapes des actions pour le développement?

Si l'on considère le secteur de l'agriculture vivrière, qui occupe une place de plus en plus prépondérante dans les économies africaines et qui regroupe également les plus gros effectifs féminins, on constate que les obstacles sont constitués essentiellement par l'absence d'une politique proprement dite, par la non-définition de rôles clairs et efficaces pour les femmes, par la difficulté pour celles-ci d'accéder aux ressources financières et technologiques, par la carence de marchés organisés pour leur production.

Outre le fait établi que l'accès à l'économie monétaire est bien plus facile pour les hommes grâce aux cultures de rapport, les femmes se heurtent à la difficulté bien connue d'accès à la terre, au crédit et aux moyens modernes de production, de même qu'au savoir et au savoir-faire dispensés dans les domaines de l'initiation et du perfectionnement en sciences agricoles. L'invisibilité qui caractérise la participation des femmes dans la production agricole s'étend également à leur contribution à l'élevage et à la transformation des produits de l'élevage, telle l'industrie laitière, par exemple, ce qui se traduit, bien entendu, par l'impossibilité pour la femme d'adhérer à des coopératives laitières là où celles-ci existent, par l'incapacité à solliciter une assistance-conseil ou encore à aspirer à une formation ou à une spécialisation.

Des voies de solutions pour demain

Pour que l'on puisse mesurer la participation féminine aux plans nationaux de développement, il convient tout d'abord que les stratégies de développement national définissent clairement le statut et les rôles envisagés pour les femmes. Cela revient, en quelque sorte, à définir:

- des schémas clairs de production,
- des modèles de consommation adéquats, adaptés aux priorités nationales déjà établies,
- une allocation des ressources nationales aux principaux secteurs de production, sans préjugé aucun.

Il convient également de concevoir et de mettre en oeuvre une politique délibérée d'action en faveur des femmes, afin de les intégrer à l'élaboration de la planification nationale.

La présence des femmes dans les plans nationaux de développement doit être une priorité pour les femmes elles-mêmes, notamment pour celles des mécanismes nationaux, car, en fin de compte, la lutte en faveur de la promotion féminine, s'il est certain qu'elle doit se faire en union avec les hommes, doit être menée d'abord par les femmes elles-mêmes.

Quoi qu'il en soit, compte tenu du contexte général actuel qui ne favorise pas la prise en considération des questions féminines (fin de la Décennie, situation de crise où les solutions sont expliquées en termes sectoriels et où les ressources humaines et les femmes ont peu de place), il est indispensable de continuer à:

1. Essayer de mettre en place ou de renforcer une structure, un mécanisme national, capables de concevoir et de coordonner les efforts visant la légitime participation des femmes au développement ainsi qu'aux résultats de celui-ci.
2. Promouvoir la solidarité féminine, d'abord au niveau des agences, en coordonnant leurs interventions dans le domaine de la condition féminine, ensuite au sein des mécanismes nationaux. Autrement dit, il faut prendre délibérément la décision d'être à l'écoute des femmes et de leurs problèmes, de manière continue et efficace.
3. Contribuer sans relâche à l'élaboration de programmes clairs, réalisables par les femmes et avec elles, à partir des priorités nationales définies dans le cadre des Stratégies d'Arusha et des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme.
4. Envisager la constitution de points stratégiques d'appui à l'intention des femmes. En effet, il convient de regrouper les ressources humaines et financières destinées aux femmes, à travers les institutions de développement sous-régionales et régionales, notamment les institutions bancaires.
5. Diversifier les circuits d'information sur les femmes en fonction des niveaux à atteindre: le niveau local, celui de l'encadrement des actions de développement, celui des techniciens et décideurs en matière de développement, des chercheurs spécialistes des questions féminines et du développement, et enfin celui des donateurs.

Par delà ces considérations, une tâche importante est la formation des femmes leaders qui travaillent au sein des mécanismes nationaux en matière de gestion et d'administration des programmes, ou bien en matière de méthodes et techniques de mobilisation des ressources en vue du développement. Cette formation pourrait aussi prendre la forme d'un cycle de formation de consultantes pour le développement sur une base sous-régionale. Par ailleurs, on pourrait envisager d'organiser un séminaire qui réunirait les femmes leaders des mécanismes nationaux, les experts des banques sous-régionales, régionales et nationales et les planificateurs, afin d'étudier les voies et les moyens de renforcer la contribution des femmes aux actions de développement en Afrique.

Pour la région africaine, le programme de travail du CARFF/CEA, aussi bien au niveau régional que sous-régional s'inscrit essentiellement dans le cadre des Stratégies prospectives de Nairobi, des Stratégies d'Arusha qui ont été ratifiées par le Sommet des chefs d'Etat et des gouvernements de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), du Programme d'action prioritaire pour le redressement économique de l'Afrique (1986-1990), ainsi que du Plan d'action des Nations Unies portant le même nom. C'est sur ce point spécifique que la vigilance et la solidarité s'imposent, tant pour les femmes de mécanismes nationaux que pour les agences du système des Nations Unies. En effet, à travers les priorités retenues par les mécanismes de suivi des recommandations de la Session extraordinaire des Nations Unies pour le redressement de l'Afrique, il n'est pas évident:

1. que les femmes et leur intégration au développement figurent parmi les priorités retenues par tous les gouvernements;
2. que les institutions spécialisées des Nations Unies qui ont fait leurs preuves dans la mise en oeuvre de programmes et de projets en faveur des femmes soient associées aux travaux de planification et de programmation qui ont lieu en ce moment. Les actions menées ici et là en faveur des femmes, dans le cadre de ces travaux, n'apportent nullement une meilleure solution aux problèmes déjà posés dans le passé concernant la présence des femmes dans les plans et programmes nationaux, la mobilisation des ressources humaines et financières requises pour un meilleur développement obtenu avec le concours des femmes, ainsi que le contrôle exercé par les femmes africaines elles-mêmes sur leur maintien dans le processus de développement.

Le domaine de la planification pour le développement constitue un autre domaine de collaboration et de coopération d'importance capitale. Il sera utile d'élaborer un guide de planification destiné aux femmes leaders.

ANNEXE I

ZIMBABWE

MANUFACTURE DE VETEMENTS

L'idée d'implanter cette usine a fait suite à la visite du Premier Ministre chinois en 1983. Le projet a été placé sous la tutelle du Ministère du développement communautaire en 1984.

Les locaux de l'usine ont été offerts par les autorités locales. Le personnel de la manufacture a été recruté par un Conseil. Ces personnes, n'ayant jamais travaillé dans l'industrie du vêtement, ont été formées pendant deux mois par les Chinois.

Sur 75 personnes travaillant à l'usine, 15 sont des hommes. Tous les employés sont originaires de la communauté où se trouve la manufacture, et les produits sont essentiellement vendus dans la communauté.

L'atelier produit principalement des uniformes, des vêtements pour enfants et commence à se lancer dans la fabrication de vêtements de travail pour des compagnies privées de Tenda, Harare, etc.

Grâce à cette entreprise, les femmes ont obtenu un emploi salarié; elles ont droit au congé de maternité, à une prime équivalente à 10% du salaire annuel et elles sont assurées.

Cette entreprise utilise donc une main-d'oeuvre essentiellement féminine et travaille avec des moyens fournis par le gouvernement.

COOPERATIVE DE RESTAURATION ET DE FABRIQUE DE VETEMENTS A SUNGANAYI

En 1982, 160 femmes de Sunganayi avaient décidé de se cotiser, à raison de 25 cents Zimb., pour acheter de la farine, de l'huile, du gaz et préparer des aliments qu'elles vendraient. Après la création de la coopérative, il s'avéra que la cotisation était insuffisante et qu'il fallait la doubler, ce qui fut fait. Puis le groupe demanda l'assistance de la communauté. Une cuisinière et un réfrigérateur furent achetés... et elles se mirent au travail. Elles gagnèrent 350\$ Zimb. A partir de ce moment, elles commencèrent l'élevage de poulets. Elles reçurent des machines offertes par la communauté. Ces machines étaient insuffisantes vu le nombre élevé de personnes du groupe. Avec leurs économies, elles achetèrent une machine supplémentaire; mais entre temps le groupe tardant à voir les fruits de son labeur s'était réduit. En 1984, il ne restait plus que 92 personnes. Puis le groupe demanda à chaque femme une cotisation de 150\$ Zimb. pour monter un kiosque-restaurant. Les activités du groupe comportaient donc l'élevage de poulets, la restauration et la cuisine. L'élevage de poulets s'étant révélé problématique - en effet, les vols étaient fréquents - le groupe décida de ne pas continuer.

Le Ministère du développement communautaire vient de leur prêter une machine. Cette machine appartient aux différents centres de formation. Fin 1986, le groupe ne compte plus que 19 membres et a fixé la cotisation à 200\$ Zimb. par mois. Les femmes touchent leurs bénéfices sur les activités de restauration tous les deux mois. La coopérative de vêtements dépose ses gains directement à la banque et les femmes se contentent de vivre des bénéfices du kiosque-restaurant. Le Ministère vient de leur faire don de 580,83\$ Zimb. après sélection, qu'elles ont consacrés à l'achat de tissu pour la confection d'uniformes.

Le groupe vend ses uniformes dans les environs, mais les femmes visent un marché plus stable pour la vente de leurs articles. Les locaux de l'atelier de couture appartiennent au Conseil de la communauté. Une seule pièce appartient au groupe qui envisage de s'agrandir. En effet, le groupe féminin a l'intention de faire des vêtements pour enfants à plus grande échelle. La Directrice a suivi des cours de gestion, de comptabilité et de teinture dans l'un des centres de formation du Ministère. Elle n'a pas encore pu faire usage de ses connaissances en teinture, parce que pour cela il aurait fallu utiliser une partie des bénéfices du kiosque ou encore emprunter à la fabrique d'uniformes.

COOPERATIVE DE KUNSHINGA (WEDZA)

Cette coopérative qui regroupe 14 femmes a débuté en 1983. Elles ont reçue une formation d'une semaine en couture. La section féminine du ZANU leur a donné l'autorisation de se constituer en coopérative. En raison des difficultés financières, ces femmes avaient décidé de mettre leurs efforts en commun, et à présent avec 4 machines, elles produisent des vêtements pour fillettes.

La présentation des premiers vêtements fit l'objet d'une grande cérémonie, et les femmes reçurent un chèque. Cet argent fut utilisé pour acheter une machine et du tissu pour fabriquer des uniformes pour garçons. Elles vendent ainsi la paire d'uniformes pour fillettes à 18\$ Zimb. et la paire d'uniformes pour garçons à 23\$ Zimb. Elles ont commencé à faire des dépôts à la banque avec leurs revenus.

REFERENCES

DOCUMENTATION GENERALE

Centre africain de recherche appliquée et de formation en matière de développement social: Planification et Administration Sociale en Afrique - Problème et Méthode, Série formation, No. 2/1983.

Commonwealth Secretariat: Ladies in Limbo, 1986.

Michel, A.: Non aux stéréotypes, UNESCO, Paris, 1986.

Monde en développement: Villes et campagnes, problèmes de monde en développement", Monde en développement No. 40, 1982.

Nations Unies: Stratégies prospectives d'Arusha, Addis-Abeba, CEA, 1985.

Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, Addis-Abeba, CEA, 1985.

Manuel d'information sur les mécanismes nationaux d'intégration de la femme au développement, Addis-Abeba, CARFF/CEA, 1986.

SIDA: The peripheral center.

Winifred - Weekes - Vagliani: L'intégration des femmes dans les projets de développement, OCDE, 1986.

ETHIOPIE

Kebeden Daka/Hirut Tereff: Report on the Assessment of Women in Development through Co-operatives in Ethiopia.

Nations Unies: Etude socio-économique, CEA, 1986.

REWA: Women in Ethiopia, Addis-Abeba, 1982.

Women in Revolution, Addis-Abeba, 1984.

Report on the role of National Machineries in the Mobilization Funds for the Implementation of Project, 14 pp. polycopiées.

GAMBIE

Kamla, N.: National Machineries for Integration of Women in Development - A Strategy, The Gambia African Studies Center, 1985.

ZIMBABWE

First Five Year National Development Plan 1986-1990, Vol. 1, 1986.

SADCC: Report on Member States Workshop on Women and Development, Harare, June, 1986.

UNESCO: Report on Women in Construction and Reconstruction in Post-Independent Zimbabwe, 42 p., 19-22 November, 1985.

UNFPA: Report on Women's Organisation in Zimbabwe, July, 1985.

UNICEF: Zimbabwe Report on the UN Decade for Women, 42 p.

Report on the Situation of Women in Zimbabwe, February, 1986.

ANNEXE II

ZIMBABWE

SUGGESTIONS DES MINISTÈRES TECHNIQUES DU ZIMBABWE
EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DES STRATÉGIES PROSPECTIVES
D'ACTION DE NAIROBI EN FAVEUR DES FEMMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Durée	Programme/projet	Agence d'exécution	Objectifs/ Résultats	Ressources nécessaires	Remarques
Janv. 1986	Signature de la Convention sur l'élimination de toute sorte de discrimination à l'égard des femmes	Ministère des affaires étrangères	A signer en juin	Le Ministère de la justice et des affaires parlementaires doit terminer son travail	Le Zimbabwe est en retard dans ce domaine
Janv. 1986	Augmentation du recrutement et de la promotion des femmes au sein du Ministère et répartition équitable les missions à l'étranger	Ministère des affaires étrangères	Fin 86 au plus tard 10% des postes de haut niveau des missions diplomatiques doivent être occupés par des femmes	Utilisation des structures existantes	Le Ministère est circonspect quant à l'absence de femmes dans les postes de haut niveau
Janv. 1986	Prévoir un emploi convenable et non discriminatoire pour les conjoints du secteur diplomatique	Ministère des affaires étrangères	Toutes les épouses de diplomates devraient être autorisées à prendre un emploi	Utilisation des structures existantes	Le Ministère pourrait trouver des emplois pour les épouses à l'intérieur des ambassades
Janv. 1986 à Déc. 1986	Informé le public sur la situation en Afrique du Sud et concevoir des programmes spéciaux sur les femmes vivant sous le régime de l'apartheid	Ministère des Affaires étrangères	Tous les citoyens vent être en mesure de comprendre le régime ségrégationniste de l'Afrique du Sud	Ministère de l'information	

MINISTÈRE DES ÉCHANGES ET DU COMMERCE

Durée	Programme/projet	Agence d'exécution	Objectifs/Résultats	Ressources nécessaires	Remarques
Janv. 1986 Déc. 1988	Etablissement de points de distribution dans les zones rurales	Ministère des échanges et du commerce	Dans deux ans ils devraient devenir opérationnels dans chaque district	Appui des comités de planification des provinces	Etant donné que la plupart des habitants sont des femmes, on espère que cela améliorera et assurera leur promotion en tant qu'entrepreneurs
Janv. 1986 Déc. 1986	Préparation de lois permettant aux femmes d'avoir accès aux prêts et aux crédits.	Ministère des échanges et du commerce	Une loi devrait être promulguée dans ce sens avant 1987	Utilisation des structures existantes	
Janv. 1986 Déc. 1990	Collecte de données sur les femmes dont les demandes de prêt ont été acceptées.	Ministère des échanges et du commerce	Une banque de telles données devrait être établie avant la fin de 1990	SEDCO et d'autres banques commerciales pourront fournir ces données.	

MINISTÈRE DE L'INFORMATION, DES POSTES ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Durée	Programme/projet	Agence d'exécution	Objectifs/ Résultats	Ressources nécessaires	Remarques
Janv. 1986 Déc. 1986	Relancer le magazine hebdomadaire du Peuple de manière à atteindre une plus vaste population	Ministère de l'information	Le magazine devrait paraître début 1987	Utilisation des structures et sources de financement existantes	Il est important de tenir le monde rural informé
Janv. 1986 Déc. 1986	Élimination de toute sorte de stéréotypes relatifs aux femmes dans les médias.	Ministère de l'information	En décembre 1986 les médias devraient être débarrassés de stéréotypes négatifs sur les femmes	Utilisation des structures existantes	
Janv. 1986 Déc. 1986	Promotion des femmes au niveau de décision au sein du Ministère et dans les médias para-gouvernementaux	Ministère de l'information	Fin 1986, 50% au moins de tous les postes de décision devraient être occupés par des femmes	Utilisation des structures et institutions de formation existantes là où cela serait nécessaire.	

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DE LA TECHNOLOGIE

Durée	Programme/projet	Agence d'exécution	Objectifs/Résultats	Ressources nécessaires	Remarques
Janv. 1986 Déc. 1986	Mise en place de pôles industriels	Ministère de l'industrie et de la technologie	- Décentralisation industrielle - Création d'emplois et auto-suffisance	Ministères de l'agriculture, des transports, de l'énergie et ressources hydriques, SEDCO, Banque du développement du Zimbabwe	Ces pôles devraient être situés dans les zones rurales où se trouvent la majorité des femmes
Janv. 1986 Déc. 1988	Formation à la gestion et à l'administration	Ministère de l'industrie et de la technologie	Equipes de femmes ayant les connaissances requises pour diriger de petites entreprises industrielles	Ministère du travail SEDCO et UNIFOLeurs institutions de formation	Le Ministère n'ayant pas été présent, des informations plus exactes sont nécessaires
Janv. 1986 Déc. 1988	Etablissement de points de ramassage pour les objets d'art	Ministère de l'industrie et de la technologie	- Création de revenus - Organisation du commerce - Mobilisation des devises	Maisons du vêtement et du matériel de base - appui du Ministère des échanges et du commerce + Ministère de la condition féminine	Les Ministères du commerce et de la conditions féminine ont à l'étude un projet concernant un centre de développement de l'artisanat qui pourrait servir de centre pilote.

MINISTÈRE DE L'INFORMATION DE L'INTERIOR

Durée	Programme/projet	Agence d'exécution	Objectifs/ Résultats	Ressources nécessaires	Remarques
Janv. 1986 Dec. 1989	Etendre le pouvoir du Comité de censure aux médias locaux	Ministère de l'intérieur	Tous les stéréotypes négatifs dans la publicité et les programmes locaux doivent être supprimés	Utilisation de structures existantes	La plupart des publicités et des programmes censurables sont produits localement
Janv. 1986 Déc. 1986	Evaluation des lois relatives à l'immigration pour accorder un traitement égal aux conjoints	Ministère de l'intérieur	Les maris et les épouses d'origine étrangère doivent bénéficier d'un traitement égal	Utilisation des structures existantes	

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES HYDRIQUES

Durée	Programme/projet	Agence d'exécution	Objectifs/ Résultats	Ressources nécessaires	Remarques
Janv. 1986 Déc. 1999	Electrification rurale	Ministère de l'énergie et des ressources hydriques	Toutes les zones de croissance doivent être électrifiées en 1999	Financement	
Janv. 1986 Déc. 1999	Promouvoir la participation des femmes à tous les projets relatifs à l'approvisionnement en eau qui seront mis en oeuvre	Ministère de l'énergie et des ressources hydriques et les fonds de développement des districts	Les femmes ne doivent pas être seulement consultées pour l'emplacement des points de distribution d'eau mais en tant que techniciennes	SEDCOS et WADCOS	

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Durée	Programme/projet	Agence d'exécution	Objectifs/ Résultats	Ressources nécessaires	Remarques
Janv. 1986 Déc. 1988	Veiller à la promotion des enseignantes et à l'élaboration de programmes adaptés	Ministère de l'éducation	Les enseignantes doivent avoir davantage de perspectives d'avancement	Structures existantes	Les enseignantes du primaire n'ont pas de perspectives d'avancement, surtout celles qui ne sont pas qualifiées
Janv. 1986 Déc. 1990	Incorporation des droits de l'homme aux programmes scolaires	Ministère de l'éducation	En 1990 au plus tard, les élèves devront être informés de droits de l'homme	Structures existantes	Il est important d'introduire cette discipline dans l'enseignement et d'insister sur les droits de la femme
Janv. 1986 Déc. 1986	Offrir des informations sur les différentes carrières	Ministère de l'éducation	Les informations relatives aux carrières doivent être présentées suffisamment tôt au sein de la vie scolaire	Structures existantes + les enseignantes à informer	Le système actuel d'information sur les carrières est insuffisant

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (SUITE)

Durée	Programme/projet	Agence d'exécution	Objectifs/ Résultats	Ressources nécessaires	Remarques
Janv. 1986 Déc. 1986	Suivi permanent des désertions scolaires et identification du groupe le plus touché	Ministère de l'éducation	Avoir des données sur les désertions scolaires par sexe et par district	Utilisation de structures existantes	
Janv. 1987 Déc. 1989	Conception et exécution de programmes de réhabilitation et réintégration de ceux ayant abandonné l'école.	Ministère de l'éducation	Tous ceux qui ont abandonné l'école doivent être réhabilités	Utilisation des structures existantes	
Janv. 1986 Déc. 1986	Étude de faisabilité sur la scolarité obligatoire	Ministère de l'éducation	Faire une étude pour savoir quand la scolarité pourrait devenir obligatoire et jusqu'à quel niveau.	Utilisation des structures existantes	
Janv. 1986 Déc. 1986	Évaluation des lois existantes sur le renvoi des enseignantes et des élèves enceintes	Ministère de l'éducation	Politique en relation avec les principes des grandes écoles socialistes	Structures existantes	Le règlement actuellement en vigueur est particulièrement archaïque et non progressiste.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (SUITE)

Durée	Programme/projet	Agence d'exécution	Objectifs/Résultats	Ressources nécessaires	Remarques
Janv. 1986 Déc. 1990	Etablissement de mesures en faveur des femmes dans l'attribution des bourses	Ministère de l'éducation + tous les autres ministères attribuant des bourses, (Plan, main-d'oeuvre..)	Les bourses doivent être attribuées équitablement avant 1990	Structures existantes	
Janv. 1986 Déc. 1990	Proposer des mesures législatives pour que toutes les écoles adoptent le nouveau programme	Ministère de l'éducation	En 1990 toutes les écoles doivent avoir adopté le nouveau programme	Utilisation des structures existantes	
Janv. 1986 Déc. 1986	Inclure les études sur les femmes au programme de formation des enseignants	Ministère de l'éducation	permettre aux enseignants d'avoir des attitudes positives vis-à-vis des femmes	Utilisation de structures existantes	

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (SUITE)

Durée	Programme/projet	Agence d'exécution	Objectifs/ Résultats	Ressources nécessaires	Remarques
Janv. 1986 Déc. 1987	Elaboration d'un système élargi et fonctionnel de matériel de lecture pour les ceux qui viennent d'être alphabétisés	Ministère de l'éducation		Utilization de structures existantes	
Janv. 1986 Déc. 1989	Renforcement de l'éducation pour un programme de vie	Ministère de l'éducation	Il devrait y avoir une régression du nombre d'élèves enceintes avant 1990	Utilisation des structures existantes	

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITAT NATIONAL

Durée	Programme/projet	Agence d'exécution	Objectifs/Résultats	Ressources nécessaires	Remarques
Janv. 1986 Déc. 1986	Révocation des pratiques mettant en danger le droit à la propriété de la femme mariée en cas de décès ou de divorce	Ministère de la construction et de l'habitat + les autorités locales	Garantir la sécurité de la femme mariée en matière de propriété	Utilisation des structures existantes	Le représentant du Ministère étant absent, il a été impossible d'identifier les ressources nécessaires
Janv. 1986 Déc. 1999	Création de garderies d'enfants sur tous les lieux de travail	Ministères de la construction et du travail	En 1999 tous les services gouvernementaux devront disposer de garderies d'enfants	Ministères du travail et de la condition féminine	
Janv. 1986 Déc. 1999	Assurer des logements dans les zones rurales et urbaines	Ministère de la construction	En l'an 2000 tous les habitants devront avoir un logement.	Donateurs	

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITAT NATIONAL (SUITE)

Durée	Programme/projet	Agence d'exécution	Objectifs/ Résultats	Ressources nécessaires	Remarques
Janv. 1986 Déc. 1999	Offrir des installations pour les loisirs dans tous les projets d'urbanisation dans les zones urbaines ainsi que rurales	Ministère de la construction	En l'an 2000 tous les groupes d'habitation devraient disposer d'installations de récréation	Autorités locales	
Janv. 1986 Déc. 1987	Consultation des femmes au stade de la planification des logements	Ministère de la construction	Dès la fin de l'année 1987 les femmes doivent participer à tous les projets de logements	Utilisation des ressources existantes	
Janv. 1986 Déc. 1990	Former plus de techniciennes	Ministère de la construction et l'autorité chargée de l'apprentissage	En 1990 les femmes doivent représenter 30% de tous les apprentis	Utilisation des ressources existantes	

MINISTÈRE DES TERRES, DE L'AGRICULTURE ET DES ÉTABLISSEMENTS RURAUX

Durée	Programme/projet	Agence d'exécution	Objectifs/ Résultats	Ressources nécessaires	Remarques
Janv. 1986 Déc. 1986	Formation de groupes de travail sur les femmes, l'agriculture et l'environnement	Ministère des terres, de l'agriculture	Exploitation des données sur les femmes dans ce secteur	Représentants des différents ministères	Une grande partie des informations sur les femmes manque et le groupe de travail doit compléter les données
Janv. 1986 Déc. 1987	Formation d'animateurs sur la problématique des femmes et du développement	Ministère de l'agriculture, (Agritex), les centres de formation - Ministère des ressources naturelles et du tourisme	Création d'une équipe d'animateurs sensibles aux besoins des femmes		Cela permettra aux animateurs de prendre en considération les besoins des femmes lors de la planification et de l'exécution des programmes
Janv. 1986 Déc. 1987	Formation en matière d'élaboration et d'évaluation des projets	Ministère de l'agriculture	S'assurer qu'il y ait davantage de projets créateurs de revenus qui soient efficaces	Usage des structures existantes	La plupart des activités créatrices de revenus ne produisent pas de revenus mais augmentent le travail des femmes

MINISTÈRE DES TERRES, DE L'AGRICULTURE ET DES ÉTABLISSEMENTS RURAUX (SUITE)

Durée	Programme/projet	Agence d'exécution	Objectifs/Résultats	Ressources nécessaires	Remarques
Janv. 1986 Déc. 1986	Recherches sur la production à travers l'analyse de celle-ci	Les Services de recherche et les services spéciaux du Ministère de l'agriculture	Connaissance de marchés potentiels, par produit	Service des IDS et les départements de la recherche et de l'alimentation	Pour permettre aux femmes de connaître le marché potentiel de leurs produits
Janv. 1986 Déc. 1987	S'assurer que les femmes ont des droits dans les travaux de la Réforme agraire	Ministère de l'agriculture	Les femmes auront droit à la terre	Le Comité de la Réforme agraire a déjà été créé	

MINISTÈRE DE LA JUSTICE, DES AFFAIRES LÉGALES ET PARLEMENTAIRES

Durée	Programme/projet	Agence d'exécution	Objectifs/Résultats	Ressources nécessaires	Remarques
Janv. 1986 Déc. 1990	Faire connaître au public la Constitution du Zimbabwe	Ministère de la justice	Tous les citoyens connaître la Constitution en 1990	Utilisation des structures existantes	
Janv. 1986 Déc. 1990	Campagne d'éducation massive pour faire connaître au public les nouvelles lois	Ministère de la justice	En 1990 tous les citoyens devront être informés des lois adoptées et en avoir une compréhension correcte	Utilisation des structures existantes	
Janv. 1986 Déc. 1986	Rechercher les voies et moyens pour amender le droit coutumier	Ministère de la justice	Toutes les autorités de VIDCOS et WADCOS devront avoir été consultées avant la fin de l'année	Utilisation des structures existantes	

MINISTÈRE DE LA JUSTICE, DES AFFAIRES LÉGALES ET PARLEMENTAIRES (SUITE)

Durée	Programme/projet	Agence d'exécution	Objectifs/Résultats	Ressources nécessaires	Remarques
Janv. 1986 Déc. 1990	Mise en application des lois éliminant la discrimination à l'encontre des femmes	Ministère de la justice	Lois relatives au mariage, à la propriété des terres, à l'acquisition de biens, à la tutelle et à la garde des enfants après le décès du père sont déjà au Parlement	Utilisations des structures existantes	
Janv. 1986	Nomination de plus de femmes juges	Ministère de la justice	En 1990, 20% des juges et magistrats devront être des femmes	Utilisation des structures existantes et formation plus poussée si nécessaire	
Janv. 1986 Déc. 1989	a) Inclure la violence à l'encontre des femmes dans tous les programmes de formation b) Recrutement de plus de femmes à la Cour d'appel	Ministère de la justice	Cela permettrait de vaincre l'apathie en vigueur chez les hauts magistrats de la cour face aux crimes commis à l'encontre des femmes, tels que les viols et la violence familiale	Utilisation des structures existantes	Les femmes hésitent à dénoncer les violences et les viols par crainte d'être embarrassées et ridicules devant la Cour

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA PLANIFICATION DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DU BIEN-ETRE SOCIAL

Durée	Programme/projet	Agence d'exécution	Objectifs/Résultats	Ressources nécessaires	Remarques
Janv. 1986 Déc. 1986	Etude sur la participation syndicale des femmes	Ministère du travail	Des informations concernant le statut des femmes dans les syndicats doivent être disponibles	Structures et sources de financement existantes	
Janv. 1987 Déc. 1987	Formation des femmes en matière syndicale	Ministère du travail	Augmenter la participation des femmes de manière significative	Structures existantes	
Janv. 1986 Déc. 1989	Evaluation des possibilités d'installation de crèches sur les lieux de travail et exécution du programme dans le secteur public	Ministère du travail		Utilisation des structures existantes	
Janv. 1986 Déc. 1989	Analyse et élaboration des programmes de cours d'apprentissage et de formation professionnelle pour les femmes	Ministère du travail	Création de plus de possibilités de formation pour les femmes	Structures existantes	A partir des indications du BIT

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA PLANIFICATION DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL (SUITE)

Durée	Programme/projet	Agence d'exécution	Objectifs/Résultats	Ressources nécessaires	Remarques
Janv. 1986 Déc. 1987	Élimination du chantage sexuel sur les lieux de travail	Ministère du travail	Élimination du chantage sexuel	Structures existantes	Cette question est considérée comme très importante
Janv. 1986 Déc. 1989	Définition des objectifs pour la formation des femmes dans le domaine des relations industrielles	Ministère du travail	40% des fonctionnaires chargés des relations industrielles au moins devront être des femmes en 1990	Utilisation des structures existantes	
Janv. 1986 Déc. 1987	Déposer des textes législatifs qui déclarent illégales les offres d'emploi faisant état de la discrimination sexuelle	Ministère du travail	Toutes les offres d'emploi recourant à la discrimination sexuelle doivent être éliminées dès décembre 1987	Utilisation des structures existantes	
Janv. 1986	Présentation d'un programme planifié en faveur de l'emploi des femmes dans les secteurs privé et public	Ministère du travail	Il devrait y avoir une augmentation des offres d'emploi dans tous les secteurs	Utilisation des structures existantes	

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA PLANIFICATION DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL (SUITE)

Durée	Programme/projet	Agence d'exécution	Objectifs/ Résultats	Ressources nécessaires	Remarques
Janv. 1986 Déc. 1989	Suppression de la discrimination et mise en place de services permettant aux femmes d'avoir accès aux facteurs économiques	Ministère du travail et autorités locales	Donner aux femmes un pouvoir économique et améliorer la situation des femmes pauvres des milieux urbains	Utilisation des structures existantes	
Janv. 1986 Déc. 1986	Ratification de la Déclaration de 1974 sur la protection des femmes et des enfants dans les situations d'urgence et de conflits armés	Ministère du travail	Assurer la protection des femmes et des enfants en cas de situations d'urgence et de conflit armé	Le Ministère des affaires étrangères doit signer au nom du gouvernement	
Janv. 1986 Déc. 1986	Étudier le Plan d'action de Vienne sur le vieillissement et concevoir des programmes appropriés	Bien-être social	Assurer la participation des personnes âgées à la vie sociale et au développement	Utilisation des structures existantes	
Janv. 1986 Déc. 1986	Accorder un traitement préférentiel aux personnes âgées	Bien-être social	S'assurer que les personnes âgées aient un appui dans la société	Utilisation des structures existantes	

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA PLANIFICATION DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL (SUITE)

Durée	Programme/projet	Agence d'exécution	Objectifs/Résultats	Ressources nécessaires	Remarques
Janv. 1986 Déc. 1990	Assurer le logement des personnes âgées	Bien-être social	Il faudrait qu'en 1990 il y ait dans chaque province au moins un foyer pour les personnes âgées	Utilisation des structures existantes	
Janv. 1986 Déc. 1986	Développement de programmes pour prolonger les efforts réalisés pendant l'année internationale de la jeunesse	Bien-être social et Ministère de jeunesse, de sports et de la culture	Des programmes concrets devront être conçus pour les jeunes femmes	Utilisation des structures existantes	
Janv. 1986 Déc. 1987	Construction de maisons de transit pour les femmes victimes de violence	Bien-être social	Il faudrait mettre en place un projet avant la fin du plan en vigueur	Utilisation des structures et sources des financement existantes	La collaboration avec le Ministère du développement communautaire et de la condition féminine est indispensable
Janv. 1986 Déc. 1986	Ratification de la Convention de 1982 des Nations Unies sur la repression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution. Elaboration de programmes de réhabilitation adaptés	Bien-être social	Il faudra élaborer des programmes pour la réhabilitation des prostituées	Utilisation des structures existantes	

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA PLANIFICATION DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL (SUITE)

Durée	Programme/projet	Agence d'exécution	Objectifs/ Résultats	Ressources nécessaires	Remarques
Janv. 1986 Déc. 1986	Reconnaître les femmes comme chefs de famille dans les cas où elles ont, à elles seules, la charge de leur famille	Bien-être social	Les femmes chefs de famille doivent être traitées sur un pied d'égalité avec leurs homologues masculins	Utilisation des structures existantes	
Janv. 1986 Déc. 1986	Adoption de la déclaration 1975/12 sur les personnes handicapées et du programme mondial concernant les personnes handicapées	Bien-être social	Conception de programmes concrets de réhabilitation pour les femmes handicapées	Utilisation des structures existantes	

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA PLANIFICATION DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL (SUITE)

Durée	Programme/projet	Agence d'exécution	Objectifs/Résultats	Ressources nécessaires	Remarques
Janv. 1986 Déc. 1987	Offrir davantage de possibilités et de protection aux femmes et aux enfants réfugiés	Bien-être social	Intégration des réfugiés dans la société d'accueil	Utilisation des ressources existantes	Le programme est déjà en cours d'exécution
Janv. 1986 Déc. 1988	Etude sur les migrantes	Bien-être social	Offrir davantage de possibilités à la femme migrante	Utilisation des ressources existantes	Peu d'information disponible sur la situation des migrantes
Janv. 1986 Déc. 1988	Conception de programmes de développement pour les femmes indigènes dans les zones telles que Binga	Bien-être social	Intégration des femmes marginales dans les programmes de développement national	Utilisation des ressources existantes	

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Durée	Programme/projet	Agence d'exécution	Objectifs/Résultats	Ressources nécessaires	Remarques
Janv. 1986 Déc. 1989	Réserver des sièges pour les mères accompagnées d'enfants et les femmes enceintes dans tous les moyens de transport en public	Ministère des transports	En l'an 1990 tous les moyens de transport devraient avoir de telles dispositions	Utilisation des ressources existantes	
Janv. 1986 Déc. 1989	Former des femmes pour qu'elles deviennent opératrices dans les transports	Ministère des transports	Augmenter la participation des femmes dans l'industrie du transport	Assurer aux femmes des facilités de crédit	

Note: Le présent document n'est pas une publication officielle. Les termes employés et la présentation du matériel ne reflètent pas nécessairement l'opinion du Secrétariat des Nations Unies ni de l'INSTRAW.

INSTRAW

INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE
ET DE FORMATION DES NATIONS UNIES
POUR LA PROMOTION DE LA FEMME

Imprimé en République dominicaine
Français - juin 1989 - 400